

ASSOCIATION POUR LA  
CONSERVATION DU  
CHÂTEAU  
D'ORON

## Bulletin 2003

ATTENTION! A lire en priorité et en respectant les délais:

Page 68: Convocation à l'Assemblée générale du **vendredi 2 mai 2003**

Page 70: Paiement de la cotisation annuelle

**Assemblée Générale 2004:**

Réservez déjà le vendredi 7 mai 2004 (18h30 au Château d'Oron)

## Château d'Oron - Mode d'emploi

Distant de 20 km de Lausanne en direction de Fribourg, le château est situé sur la commune d'Oron-le-Châtel.

2

Accès:

**En voiture:** par la RN9, à 10 km de la sortie de Chexbres  
par la RN12, à 13 km de la sortie de Vulruz ou à 10 km de la sortie de Châtel-St-Denis. Parking pour environ 200 voitures

**En train:** Sur la ligne Lausanne - Berne, à 150 m de la gare d'Oron

Visites du Château en 2003:

Du 1er avril au 30 septembre 2003

Le samedi et le dimanche de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h

Les groupes peuvent visiter toute l'année à d'autres heures sur rendez-vous préalable auprès des guides.

En semaine, à partir de 4 personnes, il est possible de visiter le château avec un supplément de Fr.10.- par groupe pour l'ouverture du château.

**Guides:** Catherine Veron 021 907 90 51, Fax 021 907 90 65  
Marianne Clairon 021 907 11 63

**Intendant:** Jean-Pierre Veron 079 776 40 52

Tarifs des visites:

a) par personne adulte	Fr. 7.-
b) étudiants, rentiers AVS	Fr. 5.-
c) enfants jusqu'à 16 ans	Fr. 3.-
d) écoles: par enfant ou accompagnant	Fr. 3.-
e) groupes dès 20 personnes	Fr. 4.-
f) participants à un banquet	Fr. 3.-

**Compte de chèque postal 10-13130-0 Internet: [www.swisscastles.ch](http://www.swisscastles.ch)**

### Location de salles pour banquets, conférences, concerts:

Voir page 71 et/ou s'adresser au secrétariat de l' Association pour la Conservation du Château d'Oron,

Case Postale 6, 1608 Oron-le-Châtel.

Tél: 021 907 90 51 Fax: 021 907 90 65 Email : [chateau.oron@bluewin.ch](mailto:chateau.oron@bluewin.ch)

Nos secrétaires vous donneront tous les renseignements au sujet des repas et des réceptions. Le secrétariat est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 18h, sauf le mercredi matin.

La liste des restaurateurs agréés peut être consultée à la page 5 de ce bulletin ou sur internet à l'adresse [www.swisscastles.ch/vald/oron/traiteurs.html](http://www.swisscastles.ch/vald/oron/traiteurs.html)



## Comité de l'Association

4

### **Président:**

Jean-Pierre Dresco, *Ch. Beau-Rivage 15A, 1006 Lausanne*  
Tél. 021 616 48 70  
e-mail: jean-pierre.dresco@span.ch

### **Vice-Président, Trésorier:**

André Locher, *Au Champ à la Meille, 1608 Oron-le-Châtel*  
Tél. 021 907 85 78 - Fax 021 907 95 72  
e-mail: a.locher@bluewin.ch

### **Membres:**

Séverin Bez, *chemin des Côtes de la Bourdonnette 6, 1007 Lausanne*  
Tél. 021 636 47 42  
e-mail: sbez@worldcom.ch

Werner Jeker, *Les Ateliers du Nord, Place du Nord 2, 1005 Lausanne*  
Tél. 021 320 58 08 - Fax 021 320 58 43  
e-mail: werner.jeker@adn-design.ch

Sylviane Klein, *Préfète du district d'Oron, 1610 Oron-la-Ville*  
Tél. 021 907 77 51 - Fax 021 907 97 51  
e-mail: sylviane.klein@sjic.vd.ch

Ivan Kolecek, *Rue Enning 8, 1003 Lausanne*  
Tél. 021 320 88 50 - Fax 021 311 02 63  
e-mail: kolecek@bluewin.ch

Danielle Richard, *Syndic d'Oron-le-Châtel, 1608 Oron-le-Châtel*  
Tél. 021 907 87 17 - Fax 021 907 73 91  
e-mail: d.richard@prometerre.ch

Marianne Corboz, *Rte du Flon 5, 1610 Oron-la-Ville (jusqu'au 2.5.2003)*

Brigitte Waridel, *Service des affaires culturelles, Lausanne (jusqu'au 2.5.2003)*

### **Candidats à l'élection du 2.5.2003:**

Lysianne Roy, *Rte de Rolle 46, 1162 St-Prex*  
Tél 021 806 43 45

Sophie Donche-Gay, *Service des affaires culturelles, 1014 Lausanne*  
Tél 021 617 30 74

## Les restaurateurs du Château

5 Six restaurateurs sont à votre disposition pour tout renseignement au sujet des repas et des réceptions:

### **Guignard Desserts**

Grand'Rue 17-19,  
1350 Orbe  
Tél 024 441 11 30  
Fax 024 441 79 69  
[www.guignard-desserts.com](http://www.guignard-desserts.com)  
e-mail:  
[traiteur@guignard-desserts.com](mailto:traiteur@guignard-desserts.com)

### **Banquets & Saveurs**

Place Saint François 5  
1003 Lausanne  
Tél 021 321 13 40  
Fax 021 321 13 41  
[www.banquets-et-saveurs.ch](http://www.banquets-et-saveurs.ch)  
e-mail:  
[info@banquets-et-saveurs.ch](mailto:info@banquets-et-saveurs.ch)

### **Le Montreux Palace**

Service des banquets  
Grand Rue 100  
1820 Montreux  
Tél. 021 962 10 05  
Fax. 021 962 10 16  
[www.montreux-palace.com](http://www.montreux-palace.com)  
e-mail:  
[banquets@montreux-palace.com](mailto:banquets@montreux-palace.com)

### **François Doyen, Artisan Cuisinier**

Monsieur François Doyen  
Case Postale 372  
1920 Martigny  
Tél 027 746 40 01 ou 079 342 43 88  
Fax 027 746 40 02

### **Restaurant de Dorigny**

Monsieur  
Nino Cananiello  
Bâtiment central  
1015 Lausanne  
Tél. 021 692 26 88  
Fax. 021 692 26 85  
[www.unil.ch/nino](http://www.unil.ch/nino)  
e-mail: [nino@unil.ch](mailto:nino@unil.ch)

### **Hôtel de Ville de Semsales**

Monsieur Romano Pagani  
1623 Semsales  
Tél 026 918 51 06  
Fax 026 918 58 16

La page [www.swisscastles.ch/Vaud/Oron/traiteurs.html](http://www.swisscastles.ch/Vaud/Oron/traiteurs.html) vous donnera d'autres renseignements.

## Retraites populaires



Les festivités concluant le deuxième millénaire sont à peine oubliées que le vingtième siècle apparaît déjà comme une page dont on fait l'histoire, au même titre que les siècles précédents. Il en va de même pour le patrimoine construit durant cette période, patrimoine auquel on reconnaît des valeurs jusque-là réservées à des objets plus anciens.

Les progrès techniques, l'évolution des idées et le nombre considérable de constructions réalisées durant ce vingtième siècle – plus que tout ce que l'humanité avait bâti jusqu'alors - ont modifié le concept et la définition même du patrimoine bâti. On admet aujourd'hui qu'un pont, un barrage, un ensemble locatif, une banque ou une usine peuvent présenter, un intérêt patrimonial de même nature qu'un monument « classique » comme un palais ou une cathédrale.

Au cours des dernières décades de ce vingtième siècle, on assiste à une tendance générale à la conservation, y compris à l'égard des objets d'époques récentes ; ceci est vraisemblablement dû au rythme de plus en plus rapide des changements survenus en quelques générations. La crainte de perdre ses repères habituels provoque sans doute les fortes réactions populaires qui accompagnent souvent les atteintes à notre cadre de vie. Ces attitudes conservatrices me paraissent globalement positives ; elles doivent toutefois concéder au « génie contemporain » ses propres moyens d'expression, préfigurant ainsi le patrimoine de demain. Notre environnement bâti, qu'il s'agisse de l'aménagement du territoire, des ouvrages d'art ou de l'architecture représente une référence dont il est bon d'assurer la continuité tout en favorisant la création de nouvelles réalisations répondant aux besoins actuels et futurs. Le patrimoine bâti du vingtième siècle prolonge tout naturellement celui des siècles précédents.

Et que deviennent nos châteaux dans ce grand remue-ménage ?

Le « nouveau » patrimoine ne leur fait-il pas prendre une sorte de coup de vieux ? Nos bons soins leur évitent la décrépitude, mais comment évoluent leur image et leur rôle dans cet environnement de plus en plus encombré des produits d'une société bâtitrice et souvent iconoclaste ?

Les avatars de l'histoire nous enseignent que les châteaux ont été de tout temps adaptés aux besoins et aux aspirations des utilisateurs qui s'y sont succédé.

L'époque bernoise et une bonne partie du XIX<sup>e</sup> siècle avaient résolu l'affectation des châteaux en prolongeant simplement leurs rôles d'origine; ils changent de maîtres, mais la plupart d'entre eux restent des lieux de pouvoir, d'activités militaires et souvent de détention. L'image que s'en faisait la population ne devait pas être particulièrement ludique !

Au cours de la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, le mouvement romantique modifie l'attitude à l'égard des monuments ; ils sont vus comme un symbole de la pureté originelle souillée par les effets de l'industrialisation du monde. Chillon et les Dents du Midi deviennent, par exemple, une icône du retour à la nature qui permet d'ailleurs de mieux vendre aux étrangers le tourisme suisse débutant. Les oeuvres de Viollet-le-Duc et de John Ruskin inspirent la restauration de nos monuments et leur aspect actuel en est largement redevable.

Le XX<sup>e</sup> siècle renouvelle la vision que l'on se fait des monuments ; une approche plus scientifique et de nouveaux moyens financiers en épure peu à peu les affectations « vulgaires », les remplaçant par des usages culturels de toutes sortes. La tendance est à la muséographie qui fige de nombreux châteaux dans l'état où les siècles précédents les avaient configurés.

Et aujourd'hui ?

Ne devrait-on pas s'interroger sur la pertinence de cette interprétation quelque peu sclérosée du château ?

Ce modèle idéal répond-il encore aux aspirations d'une société aux prises avec une économie trébuchante et de nouvelles formes de tensions sociales et internationales ?

Je suis convaincu que les objectifs d'une Association comme la nôtre doivent prendre en compte les évolutions qui préfigurent vraisemblablement le XXI<sup>e</sup> siècle ; il y a peu de doute que les châteaux doivent conserver un rôle culturel et festif, rôle qu'ils ont tenu depuis leur création. Que notre château reste ouvert aux manifestations joyeuses qui s'y déroulent régulièrement, et dont les produits financiers permettent sa conservation ; mais cela suffit-il ?

Je rêve, avec le comité, de trouver pour notre château de nouvelles cordes à son arc ; de chercher un meilleur ancrage dans la réalité d'aujourd'hui, des liaisons avec la politique, la culture et l'économie locale, régionale, cantonale et pourquoi pas nationale et internationale.

Les pouvoirs publics limitent de plus en plus leurs aides financières et il est à craindre que cette tendance ne s'inverse pas avant longtemps. Fort bien, mais ces autorités ne peuvent-elles pas valoriser nos monuments en les intégrant dans une partie de leurs activités officielles ? Il est également souhaitable de favoriser les relations avec les organismes privés, de manière à promouvoir le château comme lieu de réflexion, de séminaires, de colloques, de rencontres professionnelles et culturelles.

Les deux années précédentes ont été essentiellement consacrées à la réorganisation de l'exploitation hôtelière du château. Les années à venir devraient nous permettre de l'ouvrir à d'autres activités pour répondre à de nouvelles aspirations du public. Il s'agit de trouver une harmonie de fonctionnement qui redonne au château le rôle complexe qu'il jouait autrefois. L'équilibre entre toutes ces intentions n'est pas évident, mais l'enjeu est passionnant ; je suis persuadé que les membres de l'Association, le Comité, l'équipe du château et ses bonnes fées sont prêts à ressortir leurs meilleures baguettes magiques pour que notre monument poursuive dignement sa destinée de château.

*Jean-Pierre Dresco*  
*Président ACCO*

# Résumé des activités du Comité pour l'exercice 2002

10

Le comité s'est réuni 7 fois durant l'exercice 2002.

On constate que le mode de gestion actuel du château nécessite toujours plus d'études et de discussions au sein du comité. Cette surcharge de travail est heureusement résolue grâce à l'excellente administration du secrétariat et à l'élaboration préalable des dossiers par les sous-groupes et par les membres du comité.

## **Administration :**

En 2002, nous avons senti un léger fléchissement dans le nombre de banquets organisés. Est-ce que les entreprises ont choisi Expo.02 pour leurs manifestations festives ?

Nous n'avons pas obtenu les chiffres budgetés, au lieu des Fr. 240'000.- espérés, nous aurons encaissé Fr. 205'000.-

Une analyse détaillée de l'occupation du château a montré que les banquets avaient lieu à 85% le vendredi et samedi.

Nous avons mis sur pied une offre destinée aux entreprises et sociétés. Avec cette nouvelle possibilité, nous encourageons les entreprises à venir également au château en semaine, pour des séminaires, des conférences, des présentations de produits, etc... Les tarifs et conditions ont été adaptés pour ces occasions

Nous avons également eu le plaisir d'accueillir deux nouveaux traiteurs (voir page 5 du présent rapport):

- Monsieur Nino Cananiello - Restaurant de Dorigny à Lausanne
- Monsieur Romano Pagani - Hôtel de Ville de Semsales

## **Activités culturelles :**

Lors de l'assemblée générale 2002, le comité avait informé les membres de l'Association de son intention de participer aux manifestations du Pavillon Vaudois érigé à Yverdon-les-Bains à l'occasion d'EXPO 02 ; ce projet se concrétisa par la présence de l'« Association des Châteaux Vaudois à Visiter » au cours de la semaine du 22 au 28 juillet. La journée du mercredi 24 juillet fut plus particulièrement réservée aux châteaux de Moudon et d'Oron qui mirent en scène plusieurs groupes. Notre comité participa activement à l'élaboration du programme de la semaine qui comprenait, notamment, une tombola, de nombreuses manifestations artistiques et folkloriques, la décoration du pavillon par deux grands panneaux oeuvres d' Andrew Richards, la présence d'artisans de la restauration soit le tailleur de pierre P. Lachat, le ferblantier Mario Borio et le tavillonneur Olivier Veuve etc...

La fréquentation du public fut satisfaisante et même étonnante en regard de l'attrance de l'artéplage tout proche. Le bilan d'une telle opération n'est bien

entendu pas mesurable, mais le sentiment général est nettement positif aussi bien par rapport au public de l'ensemble de la Suisse qu'à l'excellente collaboration entre les responsables des monuments qui y ont participé.

Les efforts consentis pour la semaine d'Yverdon-les-Bains n'ont pas permis de se consacrer à l'organisation d'autres manifestations au château d'Oron, hormis les conférences dont nous parlons plus avant; nous espérons vivement trouver les moyens de proposer en 2003 une ou des fêtes qui permettraient à nouveau d'ouvrir largement le château à la population locale et régionale.

A propos d'une animation plus permanente du monument, rappelons que le comité a décidé de poursuivre le développement du concept de « château des contes » sous une forme plus légère et moins onéreuse que le projet précédent. Pour ce faire, nous nous sommes assuré la collaboration de M. Jean-Claude Issenmann, auteur de pièces de théâtre et metteur en scène bien connu. Un scénario d'animation sera présenté au tout début 2003 et le comité pourra vraisemblablement en dire plus lors de l'Assemblée générale de mai 2003.



### **Travaux d'entretien et de restauration :**

D'importants travaux ont été effectués au Château, tant par des entreprises spécialisées que par notre intendant, M. Veron (voir p. 15).



### **Conférences :**

Nous avons eu l'honneur d'accueillir cette année M. Brunner, ancien ambassadeur suisse, M. Kudelski, entrepreneur vaudois ainsi que Mme Cosandier, conservatrice du Musée de l'Ermitage à Lausanne. Les thématiques abordées furent fort intéressantes (voir p. 20) et auraient mérité un auditoire plus important.

Une visite du Dépôt et Abri des Biens Culturels à Lucens fut l'occasion de découvrir la richesse du patrimoine vaudois (voir p. 18)

### **Recherche de fonds :**

La recherche d'aides extérieures, destinées au financement des travaux de restauration du rez-de-chaussée du château, s'avère peu lucrative du fait de la situation économique générale et probablement de la « concurrence » d'EXPO 02.

A ce jour, nous avons recueilli Fr 73'000.- soit Fr. 50 000.- de Nestlé, Fr 10'000.- de Romandie Energie SA, Fr. 5'000.- de l'ECA et de Publigroupe SA ainsi que Fr. 3'000.- des Retraites populaires.

Nous profitons de l'occasion pour remercier chaleureusement ces généreux mécènes dont le geste est d'autant plus remarquable en considération de la difficulté des temps. Nous allons néanmoins poursuivre nos efforts, en tentant des actions plus ciblées et en élargissant le champ de nos recherches.

PUB ARO / BESTELEC / KOHLER  
/ BOSSY



# Les travaux au Château d'Oron en 2002

## Projets pour 2003

15

### 1. Les travaux de restauration de la cour

De janvier à avril 2002, la première cour fut l'objet de soins intensifs. Il s'agissait de transformer le passage sombre et peu hospitalier en un lieu d'accueil lumineux et vaste. Appelée actuellement la cour d'entrée, ce premier lieu couvert de l'édifice est devenu une surface complémentaire à la cour centrale. D'autre part, l'entrée dans la salle d'Oron a pu être redimensionnée par cette restauration menée sous l'œil attentif des experts des Monuments Historiques du Canton de Vaud et de la Confédération.

Dans le bulletin 2002 plusieurs photos montraient l'état des lieux avant ces travaux.

#### 1.1 Les murs

Le sondage des parois et des voûtes, réalisé par le spécialiste des crépis Roger Simond, a permis de localiser parfaitement les zones à conserver. Après élimination des crépis anciens trop dégradés et des crépis à base de ciment, les parois ont été nettoyées au balai et à l'aspirateur.

L'application du crépi s'est fait de la manière suivante: rempochage à pierre vue appliqué et tiré à la truelle, la profondeur des joints variant de 4 à 8 cm environ. Sur les zones contaminées par les sels dans la partie basse des murs, un crépi d'assainissement a été appliqué. La couche de finition d'une épaisseur de 6 à 10 mm a été tirée à la truelle et passée à la brosse 3 à 4 heures après l'application, afin d'éliminer les grains les plus saillants et d'intégrer au mieux l'intervention.



Un badigeon à la chaux a été appliqué sur le crépi et les éléments de molasse par Josef Trnka. Le badigeon est composé de chaux hydratée en pâte de la vallée d'Aoste, de petit-lait et d'un décilitre d'huile de lin pour un litre de badigeon. La couleur trop blanche de la chaux a été cassée avec des pigments de terre d'ombre naturelle, de terre d'ombre brûlée et d'ocre jaune.

### **1.2 Le plafond**

Le plafond à solivage était à l'origine peint en gris clair dans son entier, ce dont témoignent les nombreux vestiges. Le plafond a été dépoussiéré à l'aspirateur et brossé, pour recevoir deux couches de peinture.

Avant cette opération, l'entreprise Paraxyl a effectué des sondages dans les têtes des poutres. Un traitement d'insecticide a été fait suite à ces sondages. Deux poutres ont du être renforcées à la résine par l'entreprise Rénoantic.

### **1.3 Le puits**

Lors des travaux du début des années 1960, un puits a été découvert dans le sol de la cour. Le comité d'alors avait décidé de le mettre en évidence en reconstruisant la margelle.

Dans un soucis d'authenticité, nous avons convenu d'enlever cette margelle et de marquer l'emplacement du puits au sol. Cette option a permis de dégager l'espace de la cour.

### **1.4 Eclairage**

La préoccupation première des concepteurs des éléments d'éclairage a été de créer un lieu à l'ambiance conviviale.

Les luminaires contemporains, de lumière douce, offrent aux observateurs attentifs les valeurs d'origine des murs couverts de badigeon clair ainsi qu'une bonne lecture des éléments en molasse gris-vert.

### **1.5 Finances**

Le coût des travaux effectués en 2002 se monte à Fr. 155'000.- environ.

## **2. La salle de Justice**

Le changement d'ambiance de la salle à l'exemple des travaux de la cour d'entrée a été un des sujets d'études mené par le comité en 2002.

17

La reprise du traitement des parois doit permettre la mise en valeur de la lumière naturelle, reflétée par les grandes surfaces des embrasures moyenâgeuses. Ce principe était déjà exploité par les bâtisseurs d'antan.

La restauration programmée pour début 2003 sera complétée par la reprise du système de l'éclairage complémentaire de la salle.

### **3. La voûte de la cour centrale**

Les investigations menées par l'ingénieur civil Jean-François Kälin ont permis de redéfinir l'état de la voûte, construite en pierre naturelle, dont la géométrie a pris « quelques libertés » au cours des siècles de son existence.

Le comité a pris la décision de la renforcer. Ces travaux sont prévus au printemps 2003.

*André Locher  
Ivan Kolecek*



## Visite du Dépôt et Abri des Biens Culturels - Lucens (VD)

La visite du Dépôt et Abri des Biens Culturels (DABC) nous apporta son lot de surprise car bien des participants à cette visite s'attendaient à y découvrir des toiles de quelques artistes suisses. Que neni, ces trésors-là se trouvent ailleurs. Mais à Lucens le DABC possède ses propres trésors, et pas des moindres.

18

On y découvre des biens du Musée militaire (Morges), de celui de l'Elysée (Lausanne), le dépôt du musée de zoologie et des collections du musée d'archéologie et d'histoire (Lausanne), soit un patrimoine précieux qui représente en tout une douzaine d'organismes, ainsi que l'exceptionnelle collection Toms de tapisseries anciennes. Pour plusieurs secteurs l'ex-centrale est devenue un lieu de travail qui permet d'inventorier ou restaurer des legs, à l'exemple de cette collection de coquillages, acceptée car bien conçue et référencée, ou une autre d'objets de la ferme, très complète et représentative des activités agricoles: un véritable témoignage du passé. Tout aussi pittoresque, l'atelier de taxidermie.

Mais des travaux ont été nécessaires pour adapter l'ancienne centrale nucléaire à son nouveau destin, en installant bureaux et ateliers dans les secteurs bénéficiant de lumière naturelle, alors que les collections et l'entreposage des biens culturels se trouvent dans l'abri de 4000m<sup>2</sup> qui est mis à disposition des institutions, enfoui à 20m sous terre, ce qui était à l'origine la caverne des machines.







Edouard BRUNNER  
9 octobre 2002

Monsieur Brunner nous démontre combien un diplomate ne termine jamais sa carrière et se maintient en constante observation de la scène internationale. Il décortique les maux de nos continents, les différends qui les séparent et les événements qui malgré tout les lient. Il voit surtout une Europe fragile dont la voix a de la peine à se faire entendre parmi les leaders lors de résolutions à prendre face aux conflits d'importance mondiale ; mais aussi, remarque-t-il en général, les partenaires politiques manquent d'une grande vision mondiale.

Quant à la Suisse il l'estime à la hauteur de ses relations internationales, écoutée par ses pairs et enviée pour la cohabitation de ses différentes cultures. Un modèle qui ne s'exporte pas mais qui peut s'enseigner, et dont l'héritage humanitaire exemplaire contribue au développement des autres.

C'est avec plaisir qu'à l'issue de son exposé M. Brunner dédicace son livre: « L' ambris dorés et coulisses, souvenirs d'un diplomate ». Livre témoignant de quelques unes des nombreuses négociations difficiles vécues par M. Brunner, notamment les conférences d'Helsinki, dont le processus ouvrit les premières brèches de la guerre froide soutenue par l'empire soviétique et le reste du monde.



Stephan KUDELSKI  
30 octobre 2002

Le leader mondial des systèmes d'accès pour la télévision à péage, de la sécurité informatique et de la confidentialité des données, carte à puce et autres s'est transformé ce soir en financier du monde économique national et international. Pour nous expliquer, à nous, les non initiés et les béotiens, que toutes ces masses d'argent dont on nous abreuve quotidiennement, les cours de la bourse et autres déficits monstrueux sont pratiquement du domaine virtuel, avec une implication réelle sur le monde ....allez comprendre !

Plus sérieusement, Monsieur Kudelski s'est montré favorable à la globalisation et à l'entrée de la Suisse dans l'Europe, sans quoi le niveau de vie pour les Helvètes deviendrait faible et nous vivrions en vase clos à défaut de pouvoir exporter. Démontrant toutefois que la crise financière a son influence sur la vie de tous les jours, que les investissements en actions avaient actuellement des taux de rendement inférieur à 50% et que les facteurs conjoncturels n'étaient pas prêts de s'estomper.

Si l'économie de marché a aujourd'hui triomphé, elle a ses forces et ses faiblesses et ce n'est pas M. Kudelski, entrepreneur vaudois à la tête d'un groupe présent en Asie comme aux USA, qui nous contredit.



Juliane COSANDIER  
6 novembre 2002

Madame la Conservatrice et Directrice de la Fondation de l'Hermitage de Lausanne nous parle avec beaucoup de passion, de charme et avec une grande simplicité des tribulations d'un commissaire d'exposition.

Les aléas sont certes différents selon qu'elle organise une exposition à thème ou monographique, ou encore la présentation d'une collection privée, mais l'essentiel est de respecter l'esprit des collectionneurs qui prêtent des oeuvres, savoir jouer avec l'œil qui les ont guidés dans leurs acquisitions.

La mise sur pied d'une exposition nécessite une programmation globale prévue 3 ans à l'avance et le budget se monte en général à près de un million. Cependant après le 11 septembre 2001 les musées américains ont posé des conditions que la Fondation de l'Hermitage ne pouvait supporter financièrement : le transport, la sécurité, le gardiennage, les assurances risque - guerre/attentat -. Bien heureusement la dernière exposition « les expressionnistes américains » ne s'en est pas trop ressentie, quelques sponsors supplémentaires ayant démontré leur solidarité à la culture.

*Marianne Corboz*

# Procès-verbal de l'Assemblée générale 2002

## Dimanche 28 avril 2002

23

Président :  
M. André locher

Membres du Comité présents :  
Mmes Sylviane Klein, Danielle Richard  
MM. Séverin Bez, Ivan Kolecek

Membres du Comité excusés:  
Mme Marianne Corboz, MM. Jean-Pierre Dresco, Werner Jeker

En l'absence du Président Jean-Pierre Dresco, André Locher ouvre la séance à 11h.

### **1. Procès-verbal de l'Assemblée générale 2001**

Le procès-verbal est adopté avec remerciements à son auteur, notre secrétaire Sabine Vallotton.

### **2. Rapport du Président**

Jean-Pierre Dresco a fait part de son rapport dans le bulletin d'information en page 7. Cette tradition permet au Président de limiter son intervention à l'Assemblée générale et même de partir en vacances !

### **3. Rapport du Comité**

#### 3.1 Travaux

Ivan Kolecek parle de cette volonté qui était déjà présente lors de la dernière Assemblée générale de donner une infrastructure hôtelière. Vous avez certainement tous constaté les modifications de la cour intérieure du Château, la disparition de la margelle du puits – élément construit dans les années 60. Ivan Kolecek rappelle encore les travaux entrepris depuis 1997 – portail d'entrée – partie du vestibule et sa décoration – couvertines et terrasses. Prochaine étape: la cour intérieure – revêtement – peinture. L'éclairage est pour l'instant provisoire. L'accès aux WC (dames), tout particulièrement la rampe, sera revue pour des raisons notamment de sécurité. Ivan Kolecek tient encore à préciser que ces travaux sont exécutés en collaboration avec la Confédération, Canton, historiens et différentes entreprises spécialisées dans la restauration de tels sites.

#### 3.2 Pavillon Vaudois

Cet été, l'Association des Châteaux Vaudois à Visiter occupera le Pavillon Vaudois à Yverdon. Danielle Richard rappelle qu'aux portes de l'Arteplage d'Yverdon,

toutes les Communes du Canton de Vaud vont présenter l'économie touristique avec produits du terroir dans le pavillon.

### 3.3 Conférences

Cet automne 2002, trois Conférences seront organisées ainsi qu'une visite, un samedi après-midi, au Dépôt et Abri des Biens Culturels de l'Etat de Vaud à Lucens. Pour cet automne, nous sommes pratiquement déjà prêts, en principe les trois conférenciers seront : le 9 octobre Edouard Brunner, ancien Secrétaire d'Etat. Le 30 octobre, André Kudelski, chef d'entreprise. Le troisième n'est pas encore confirmé.

### 3.4 Animations

Suite au projet "Creatives", le Comité ne souhaite pas faire du Château un parc d'attractions. Il est relevé le problème de cohabitation avec les banquets, qui sont à l'heure actuelle un rendement sûr. Il y a aussi la crainte de dénaturer le côté historique du Château, notamment par l'apport d'objets ludiques ou d'éléments de décors liés aux contes. Enfin, le Comité doute de la rentabilité d'un tel projet alors que l'élément restauration donne de bons résultats.

Sylviane Klein fait part de la suite à donner, soit : prolongation du mandat d'étude et des crédits nécessaires en fonction des décisions énumérées ci-dessus. Etablir un planning de développement des différents chapitres du projet, sachant que l'année 2002 est une année de perfectionnement des activités hôtelières et de préparation du nouveau programme d'animation qui ne pourra débuter qu'en 2003, soit après Expo.02.

Les locaux du rez-de-chaussée sont restaurés selon projet d'Ivan Kolecek.

### 3.5 Administration

André Locher confirme que la nouvelle formule adoptée en début 2001 donne entière satisfaction. Nous sommes partis avec six traiteurs et arrivés en fin d'année à quatre. L'un des traiteurs Saveurs et Couleurs n'a organisé aucun banquet, nous nous sommes donc passé de ses non-services. Quant à Carte Blanche, ils avaient de la difficulté à tenir le niveau exigé et nous avons renoncé à leurs services. Deux nouveaux traiteurs ont accepté de compléter l'équipe : Nino Cananiello du Restaurant de Dorigny et Romano Pagani de l'Hôtel de Ville de Semsales. André Locher tient à remercier les secrétaires, Mmes Sabine Valloton et Christine Leuba, pour tout le travail effectué ainsi que les traiteurs qui ont travaillé pour notre Château.

Les statistiques détaillées ont mis en évidence un déséquilibre entre les locations de la Salle de Justice et de la Salle des Gardes. Cette dernière était trop chère par rapport à sa capacité, nous avons donc diminué son prix dès le 1<sup>er</sup> janvier 2002 à Fr.

1'200.-. D'autre part, peu de banquets sont organisés les dimanche, lundi, mardi et mercredi et nous avons mis sur pied une nouvelle solution de location d'une durée de 3 heures pour des rencontres séminaires ou apéritifs, pour un prix de Fr. 10.- par personne avec un minimum de Fr. 300.-.

Nous avons aussi introduit la possibilité de louer les salles de 09 h 00 à 18 h 00 pour des rencontres professionnelles pour Fr. 15.- par personne avec un minimum de Fr. 600.-. Si un banquet est organisé pendant le début de la semaine, les conditions habituelles sont appliquées.

#### **4. Rapport du trésorier**

André Locher se passe la parole pour le rapport du trésorier.

Des calculs avaient été faits pour déterminer ce qu'il fallait pour tourner et, à partir de là, nous avons fixé le prix des locations et le pour-cent des redevances. Nous avons budgeté Fr. 240'000.- de recettes et j'ai le plaisir de vous confirmer que nous avons dépassé cet objectif. Nous avons encaissé près de Fr. 255'000.- contre environ Fr. 140'000.- en 2000. 74 banquets comptant 7'939 convives se sont déroulés en 2001.

Les visiteurs ont été un peu plus nombreux que l'an précédent et nous avons encaissé Fr. 10'800.- (contre 6'800.- en 2000). Comme vous le constaterez au compte 750, ces recettes couvrent tout juste le salaire de nos guides.

Les mariages civils ont rapporté Fr. 6'200.- sans compter plusieurs banquets qui ont suivi la cérémonie.

Les cotisations de nos 1002 membres se sont élevées à Fr. 23'600.- (contre Fr. 28'400.- l'an dernier). La tombola de la dernière assemblée a rapporté Fr. 2'530.

Certains ont peut-être remarqué une différence en faisant l'addition des comptes 5 : Bâtiment. Lors de la saisie pour le bulletin une ligne a sauté et c'est celle qui présentait le montant le plus élevé. Il faut donc ajouter une ligne 565, achat de matériel pour Fr. 72'073.25. Il s'agit du rachat du matériel de cuisine qui appartenait au Montreux Palace.

Une autre erreur s'est glissée au compte 860 : il faut lire Fr. 36'865.35 au lieu de Fr. 38'865.25.

Le résultat de cette année était tellement bon que nous avons amorti l'achat de la cuisine en une seule fois et qu'en plus nous avons pu amortir comptablement pour Fr. 11'000.- la valeur du musée et de la bibliothèque.

Le bénéfice de l'exercice est de Fr. 671.35.

Pour la dernière fois, les comptes travaux sont présentés séparément de la comptabilité ordinaire. Dès 2002, nous avons décidé de regrouper ces deux

comptabilités par faciliter le travail de la comptable et aussi pour faciliter l'établissement de la situation financière de l'Association.

Le montant de Fr. 92'482.20 se décompose en deux dépenses importantes:

- le mandat confié à Créatives Entertainment a été payé Fr. 60'000.-
- l'achat d'un four et d'un congélateur dans la cuisine s'est monté à Fr. 30'000.-

L'acquisition du congélateur a permis le démontage de la chambre froide devant le secrétariat.

## **5. Rapport de la commission de vérification des comptes**

M. Bernard Vaucher informe que la vérification des comptes annuels de l'Association, arrêtés au 31 décembre 2001, a eu lieu au Secrétariat du Château le 21 mars 2002. Etaient présents, Mme Marinette Leresche, MM. Emmanuel Bez, Frédéric de Mülinen et Bernard Vaucher.

De nombreux sondages ont permis de constater que :

- le bilan et le compte de profits et pertes concordent avec la comptabilité
- la comptabilité est parfaitement tenue.

André Locher remercie le rapporteur et ouvre la discussion sur les comptes et les rapports.

## **6. Adoption des comptes 2001**

En conclusion et au vu du résultat de nos contrôles, les comptes sont approuvés à l'unanimité, décharge est donnée au Comité et au trésorier.

Xavier Koeb souhaite pouvoir faire des comparaisons avec les comptes de l'année précédente, le budget ainsi que les comptes de l'année en cours. Le Comité prend note de sa remarque.

André Locher tient à remercier particulièrement Sabine Vallotton qui l'a déchargé d'un gros travail.

## **7. Budget 2002**

Celui-ci se trouve à page 48 du Bulletin 2002. Les mêmes montants qu'en 2001 ont été inscrits dans les recettes, c'est-à-dire Fr. 240'000.- pour les banquets.

A noter dans les dépenses le salaire de notre intendant que nous avons pu augmenter le salaire de notre intendant. En effet, M. Jean-Pierre Veron est, comme vous le savez, un homme très précieux, car il sait tout faire : peinture, menuiserie, ferronnerie, etc ...

**8. Propositions individuelles et divers**

André Locher précise qu'il n'a pas reçu de propositions écrites, mais c'est très volontiers qu'il donne la parole aux membres ici présents.

Il communique encore que des bulletins de commandes de vin, étiquetés « Château d'Oron », sont à leur disposition et qu'ils peuvent être remis au secrétariat du Château ou envoyés directement au vigneron Alain Chollet, Le Daley, Villette.

La parole n'étant plus demandée, André Locher clôt cette Assemblée générale en souhaitant un excellent appétit et en remerciant les membres de faire bon accueil aux vendeurs de billets de tombola.

Le vice-président

André Locher

La secrétaire

Sabine Vallotton

## Le bicentenaire de l'acte de médiation

Conquis en 1536, le Pays de Vaud jusqu'en 1798, fut sujet des «Hauts et Puissants Seigneurs» de Berne.

Le 24 janvier 1798, la Révolution le fit libre. Les baillis s'en furent sains et saufs. Suivirent cinq années de troubles et de querelles intestines.

En effet, le parti réactionnaire, quoique vaincu aux élections, ne désarmait pas. Ses membres se renfermaient dans une opposition boudeuse. Mal fixés sur leurs vraies intentions, hésitant entre un retour du régime bernois et la création à leur profit d'une oligarchie cantonale, ils n'étaient pas très redoutables; le gouvernement put les tenir en respect. Mais l'existence de cette opposition vaudoise soutenait chez nos anciens maîtres l'espoir d'une restauration et, de Berne, on l'encourageait.

En octobre 1802, au plus fort de la lutte, Bonaparte, premier Consul de la République française impose à la Suisse sa médiation. Il convoque à Paris soixante délégués suisses, discute avec eux d'une constitution qui rétablira l'ordre et le calme en Helvétie. Vaud envoie Henri Monod, Jules Muret, Louis Secrétan; un autre Vaudois, Auguste Pidou, y est délégué par le Sénat helvétique.

Dix de ces délégués sont désignés pour conférer directement avec Bonaparte. Le 29 janvier 1803 a lieu la première séance. Le 19 février, Bonaparte remet à la Commission des Dix, l'Acte de Médiation, renfermant à la fois une Constitution pour la Confédération helvétique et une Constitution pour chacun des cantons qui la composent. L'Acte de Médiation instituait une Confédération formée des treize anciens cantons et de six cantons nouveaux - Saint-Gall, les Grisons, Argovie, Thurgovie, Tessin et Vaud - jusque-là pays sujets et que Bonaparte faisait définitivement libres. Peu après, avaient lieu, dans chacun de ces Etats, des élections législatives et le gouvernement se constituait.

Dans le canton de Vaud - à qui Bonaparte portait une affection particulière, et dont il avait dit : "Ceci est mon sang! Le soleil retournera plutôt de l'Occident à l'Orient que le Pays de Vaud à Berne" - les élections eurent lieu les 28 mars et 7 avril. Le Grand Conseil sorti de ces élections se réunit pour la première fois le 14 avril 1803 à Lausanne capitale du Pays. Son premier acte fut la promulgation d'un décret exprimant sa reconnaissance au Premier Consul de la République française «qui a donné à la Nation Helvétique un gage à jamais mémorable de sa bienveillance et mis un terme aux troubles dont elle était l'objet.»

Napoléon prit à la paix de Vienne, en 1809, le titre de "médiateur de la Suisse". Il avait pacifié le pays par son intervention, mais n'avait pas tardé à réclamer le prix de ses services. A la première réunion de la Diète déjà, il avait proposé, sinon imposé, par l'entremise du Général Ney, la conclusion d'un traité d'alliance défensive, d'une durée de 50 ans, destiné à remplacer celui de 1798, et d'une capitulation militaire,

Bonaparte

Le Ministre des relations  
extérieures,  
ch. man. Talleyrand  
Le Ministre des Aff. int.  
de la République italienne  
A. Barbacidieri

Le Secrétaire d'état,  
C. Liguier & Morel

LE PRÉSENT ACTE a été remis par les sénateurs commissaires  
soussignés aux dix députés Suisses soussignés. A Paris, ce 30 pluviôse  
an XI (19 février 1803.)

Barthelémy

Armin Daffry

Noedver

Guise Gluck

Fouché

Emanuel Dauch

Démourin

Wilmord

~~Reynhard~~

Sprecher Bernegg

P. A. Stapper

Saul Vteri

P. de Watterville de Montbenay

Gg<sup>er</sup> von Flüg

d'une durée de 25 ans. Le traité d'alliance reconnaissait la neutralité de la Suisse, mais dans l'esprit de Napoléon cette neutralité ne devait s'exercer qu'à l'égard de ses ennemis; il astreignait la Suisse à acheter chaque année 200'000 quintaux de sel français. Ce qui fit dire au peuple : "C'est un traité salé que nous avons conclu."

La capitulation (convention par laquelle une puissance en autorise une autre à lever des troupes sur son territoire) autorisait la France à enrôler en Suisse quatre régiments de 4'000 hommes. Afin de maintenir cet effectif au complet, il était prévu qu'un dépôt de 4'000 hommes serait créé. En outre, le traité d'alliance stipulait que si la France était attaquée à l'intérieur de ses frontières, la Suisse devait lui fournir un secours extraordinaire de 8'000 hommes. La Suisse ne pouvait conclure d'autres capitulations qu'avec les Républiques italiennes et bataves, le Pape et l'Espagne.

Le 14 février 1804, les soldats français quittèrent la Suisse. Mais l'état de vassalité alla s'accroissant de 1803 à 1812, à mesure que grandissait la puissance de Napoléon, qui s'était fait sacrer empereur des Français, le 2 décembre 1804. La Suisse eut à se plier aux volontés de ce tuteur trop envahissant et chercher à satisfaire à ses nombreuses demandes de soldats. Les cantons devaient au besoin rendre le service français obligatoire afin d'être à même de pouvoir livrer les contingents prévus en toutes circonstances. Elle mettait les forces militaires de la Confédération à la seule disposition de la France; les régiments au service d'autres puissances durent être rappelés.

Cette tyrannie souleva le sentiment de la dignité nationale et, au mois d'avril 1811, des voix courageuses commencèrent à protester. Celle de Aloïs Reding, fut des plus éloquents : "Les Suisses ne sacrifieront pas, pour sauver leur vie, ce qui est le prix de la vie : l'honneur et l'indépendance de la nation."

Ce fier et viril langage eut le don d'exciter le courroux de Napoléon; il menaça, le jour où il aurait abattu la puissance des Russes, d'écraser la petite Suisse et de la réunir à la France.

Mais pour ce colosse qui faisait trembler l'Europe, tout commençait à chanceler. La campagne de Russie (1812) fut un désastre à la fois pour ses armes et pour son prestige personnel.

Les armées des souverains de l'Europe, alliés contre Napoléon, s'avançaient sur la France et, violant la neutralité suisse, passaient le Rhin à Bâle et dans les environs. De Bâle, une partie des troupes formée de 130'000 Autrichiens, traversa la Suisse par Berne, Fribourg et Lausanne, pour pénétrer en France par Genève. Le peuple helvétique vit, avec un étonnement mêlé d'indignation, les bataillons autrichiens sur la territoire suisse, mais dut rester tranquille.

L'entrée des alliés en Suisse entraîne l'annulation de l'Acte de Médiation donné

par Napoléon; le canton de Berne, le premier, vote le retour à l'ancien état de choses, et son acte principal est de rappeler à l'obéissance ses anciens sujets de Vaud et d'Argovie. Mais la diète réunie à Zurich pose, le 29 décembre 1813, les bases d'une nouvelle alliance des dix-neuf cantons.

A l'Acte de Médiation fut substitué un CONCORDAT qui servit de pacte provisoire, jusqu'au 7 août 1815.

A quoi notre pays dut-il son salut? On a cité La Harpe comme notre sauveur; et certes ce grand patriote, malhabile peut-être dans les assemblées, mais toujours prêt à payer de sa personne quand il s'agissait de sa nation, lui rendit un service signalé, en intéressant à sa cause le tout-puissant Tsar Alexandre. Mais il y a plus que l'action d'un homme, il y a la volonté et le courage d'un peuple. En face de l'insolente proclamation bernoise, les Vaudois se redressèrent; citadins et paysans furent unanimes dans la résistance; les anciens réactionnaires eux-mêmes, tout en souhaitant un régime qui tint plus grand compte de leur influence, estimèrent que le temps était passé de revenir à Berne.

Le canton de Vaud surmonta l'épreuve et devenait ainsi un peuple libre et souverain.

*Elisa Rossier*

#### Sources

- Histoire de la Suisse au XIXème siècle par Alexandre Gavard (1898)
- Au peuple Vaudois 1803-1903, publié par le Comité des fêtes du Centenaire (1903)
- Dictionnaire Historique et Biographique de la Suisse - Tome 4 (1928)
- Divers textes anciens

## La justice de Berne Un bailli de Morges condamné à mort

En 1937, la Revue Historique Vaudoise, publiait un intéressant article consacré à la fin tragique du bailli David TSCHARNER.

L'auteur de ce texte, Emile K pfer, y relate les motifs qui ont motiv  la condamnation de ce puissant personnage.

Quelles furent les causes essentielles qui provoqu rent une tr s grave crise  conomique, sociale et politique dans la R publique de Berne, y compris le Pays de Vaud, dans la premi re moiti  du XVIIe si cle ? Les mauvaises ann es de disette et de peste, alors fr quentes, y furent pour beaucoup aussi. De plus l'administration publique  tait tr s au-dessous de sa lourde t che, et souvent m me arbitraire, oppressive ou spoliatrice.

Les dol ances des populations, tant romandes qu'allemandes, devenant toujours plus vives, le gouvernement ne pouvait plus y fermer l'oreille. Trop d'abus manifestes dans l'exercice du pouvoir, trop d'exactions et de criantes injustices s' taient r p t s depuis des ann es dans tout le pays. Cela contraignait enfin LL.EE.   porter le fer rouge dans la plaie.

Une grande commission d'enqu te dite «Conseil des r formes» convoqua, en mai 1612,   Berne, une assembl e de notables eccl siastiques et la ques o  tous les bailliages  taient repr sent s. Les plaintes purent s'exhaler librement. Inutile d'ajouter que les baillis ne furent pas m nag s, car c' tait d'eux surtout que les populations se plaignaient. Mais on inculpa aussi les conseillers des villes, parfois de simples fonctionnaires, d'exactions diverses et de graves abus de pouvoir. Certains personnages y furent accus s d'usure, et des riches d nonc s comme traitant fort mal les pauvres. Tout cela d notait un dangereux levain d'irritation parmi le peuple. La coupe paraissait pr te   d border.

C'est contre le bailli de Morges, David Tscharner (1606-1612), que les dol ances furent les plus vives et, apparemment, les plus justifi es. Aussi le gouvernement se d cida-t-il   agir sans retard, malgr  la belle situation personnelle de Tscharner   Berne, malgr  ses relations influentes dans les conseils et le souvenir vivant des importants services rendus   la R publique par son p re. Tscharner, convoqu    Berne sous pr texte d'affaires d'Etat, s'y rendit en h te, sans soup on aucun de ce qui l'y attendait. Comme il se pr sentait   l'avoyer, celui-ci le fit arr ter sur-le-champ et jeter en prison.

La justice  tait alors exp ditive. Aussi l'instruction du proc s du bailli Tscharner ne tra na gu re. Il n'eut pas, il est vrai,   subir la torture, parce qu'il reconnut spontan ment le bien-fond  des accusations qui pesaient sur lui et se d clara pr t   mourir pour expier ses crimes. Il confessa humblement tous ses m faits et ajouta «pauvre p cheur» apr s sa signature, au bas de l'acte.

Condamné à mort - car il fallait faire un exemple - David Tscharner marcha courageusement à l'échafaud, dressé selon l'usage en pleine ville de Berne (à la Kreuzgasse). Parmi la foule nombreuse, au long des rues, des places, beaucoup ne cachaient pas leur émotion, en voyant passer ce bel homme, à la parole aisée, qui avait gagné bien des coeurs, et qui montrait un repentir sincère de ses fautes.

Du haut de l'échafaud, le condamné adressa au peuple un discours émouvant. Puis il ôta son manteau, s'assit sur un siège de bois auquel il ne fut pas lié, et se mit en prières en attendant le coup mortel.

L'impression que fit cette exécution fut profonde dans tout le pays. Quelques semaines seulement s'étaient écoulées depuis l'assemblée des notables, car la justice s'était hâtée de calmer l'irritation populaire. On ne peut dire dans quelle mesure elle y réussit; mais on admettra sans peine qu'un tel exemple fut efficace. Et si les plaintes contre les baillis ne cessèrent jamais complètement, il n'apparut pas que dans la suite il y ait eu à déplorer d'aussi graves abus que ceux qui avaient motivé la condamnation de Tscharner.

*Elisa Rossier*

# Un jumelage digne du Guinness Book of Records

## Château de Freÿr - Belgique

### **Un jumelage digne du Guinness Book of Records**

34

Amis lecteurs, c'est dans le cadre du jumelage des demeures historiques d'Oron-le-Châtel et de Freÿr-sur-Meuse, que vous découvrirez ici un aperçu de la problématique de maintenir un ensemble familial tel que Freÿr, en Belgique.

En 1999, une de mes nièces se maria à Freÿr et beaucoup de Français venus pour l'occasion tâchèrent par la suite de trouver en vain sur l'Internet des infos sur Freÿr. Pour remédier à cette lacune, [www.freyr.be](http://www.freyr.be) vit le jour.

Avant d'étoffer ce site, je me mis à établir une liste de portails de châteaux par pays et régions pour ne pas réinventer la roue. C'est ainsi que je découvris [www.swisscastles.ch](http://www.swisscastles.ch) et fus ébloui tant par l'étendue et les détails des demeures présentées que par la hauteur des vues. Aucun autre portail de châteaux n'atteint ce niveau. Et puis que dire du frisson de frôler virtuellement quelques géants des Alpes !

Ce site me fit découvrir l'auteur, André Locher et son amour pour Oron. Amour que je partageais vite car il me rappela mon coup de foudre pour Vêves (Belgique) le premier château féodal que je visitai tout imprégné des gravures romantiques de



la demeure de Beau Mignon et Belle Biche (Contes de Madame de Ségur). Vêves est l'Oron belge: pentagone perché sur un roc où les échauguettes sont devenues des tours de défense cachant un intérieur raffiné du 18ème.

Ainsi, André et moi commencèrent des échanges épistolaires par email.

Aussi après avoir jumelé Freÿr avec Modave en Belgique, la Fondation des Amis des Châteaux de la Gueldre aux Pays-Bas et Marksburg am Rhein , siège de la Deutsche Burgenvereinigung, et recherchant un jumeau en Suisse, j'envoyai un email à André lui proposant de passer la bague aux doigts de nos enfants. Une semaine plus tard, André m'envoyait l'accord de son Comité par email et le même week-end, nous publiions les bans (liens) sur nos sites respectifs.

Une première: un jumelage de châteaux uniquement par email et Internet. Je pense que nous devrions soumettre cet événement au Guinness Book of Records.

### **Un résumé historique**

La Belgique et le Luxembourg sont les derniers pays à s'être libérés du dépeçage de la Lotharingie par les Francs et les Teutons, fort tardivement en comparaison de la Confédération Helvétique et les Provinces Unies.

Si 1288 (halte aux Impériaux) et 1302 (halte aux Capétiens) résonnent chez nous comme 1291 chez vous, l'histoire prend un tournant différent avec le mariage de la dernière Comtesse de Flandre avec Philippe le Hardy, duc de Bourgogne et de leur descendante Marie de Bourgogne avec Maximilien d'Autriche. La maison austro-bourguignonne crée en 150 ans un état fort et centré autour de l'embouchure des fleuves (Rhin, Meuse et Escaut) comprenant l'actuel Bénélux et une bande de 150 kilomètres au nord de la France (arrachée par Louis XIV).

Tout cela va s'écrouler dès l'abdication de Charles Quint (1555) et le pays va connaître des heures sombres jusqu'à son indépendance (1830). Son fils Philippe II passe d'un régime constitutionnel à un absolutisme de terreur sous prétexte de mieux défendre le Catholicisme contre les abus des iconoclastes. En fait, il devint le meilleur promoteur de la Réforme Calviniste vue comme l'antidote à ses abus royaux !

Mais les excès des Réformés contre le Sud francophone, agraire et resté majoritairement catholique permirent aux Espagnols au cours d'une guerre de 80 ans de reprendre le terrain au Nord jusqu'à la Meuse. La partie protestante des forces vives des Pays-Bas du Sud émigrèrent alors au Nord.

Ce Sud exsangue gouverné au 17e par des Habsbourg de plus en plus indolents

devint une proie facile aux appétits des Bourbons, qui y établirent leur pré carré. Tout le pays aurait été conquis si les Orange-Nassaus alors maîtres du Royaume-Uni et des Provinces-Unies ne s'y étaient farouchement opposés.

Au 18e, aux Habsbourg d'Espagne succédèrent ceux d'Autriche. La puissance des maisons de Hanovre et de Prusse aux dépends de celles de France et d'Autriche ramenèrent un temps de paix suivi par une période de chairs à canon alimentant les appétits belliqueux de la République et de l'Empire.

Le mariage à trois prévu à Vienne devenu à deux lorsque les Prussiens exigèrent la Rhénanie pour leur aide à Waterloo, se termina par un divorce entre Hollandais et Belges pour des cause similaires à celles de votre Sonderbund.

Les conséquences de ce déficit historico-culturel de 250 ans, durant lesquels nos deux voisins dont nous partageons les langues atteignirent leur apogée, sont encore évidentes de nos jours.

Le journal «Le Soir» a révélé dans une enquête que 55% des Belges n'avaient jamais visité un musée. Ajoutez-y ceux qui ont préféré ne pas reconnaître ce fait.



C'est donc deux Belges sur trois qui ne sont pas intéressés à visiter une demeure historique. Et il est peu probable que cela change vu le recul des matières culturelles (littérature, histoire, ...) dans l'enseignement pré universitaire.

Pour la même raison, alors que la France et les Pays-Bas dégrèvent les propriétaires de demeures historiques privés ouverts au public des impôts les plus lourds (succession), la Belgique n'a encore rien fait en ce domaine.

### **Freÿr, c'est quoi ?**

Le site Internet d'André donne d'excellentes photos et un aperçu que vous pouvez compléter en visitant celui de Freÿr.

Aussi serai-je bref sur ce point.

En 1993, étonnés, nous découvrîmes par la presse que Freÿr était le dernier de 4 candidats proposés par la Région Wallonne au Patrimoine Mondial de l'Unesco. Mon père qui avait fait partie de la Commission ayant établi cette liste contacta son Président: «Nos rochers tombent à pic sur la Meuse, mais ce ne sont pas les Alpes; le fleuve n'a que 100 mètres de large; l'environnement est intéressant mais rien à voir avec des parcs nationaux; le château ne serait qu'honorable en France ou Angleterre; les jardins sont très intéressants par leur étage sur les côtes de la vallée mais de taille réduite. Pourquoi nous avez-vous retenus ?».

«D'accord chaque élément pris séparément n'est pas extraordinaire, mais trouvez-moi un autre lieu où tous ces éléments sont réunis au même endroit comme à Freÿr» répondit le Président. Depuis lors, nous cherchons mais en vain. Cela dit Freÿr dut laisser la place aux beffrois que la Wallonie avait omis de présenter dans sa liste, alors que la Flandre l'avait fait.

Si on se concentre sur la demeure et les jardins, alors on découvre trois traits spécifiques:

- Un lieu de rencontre entre les cultures latine et germanique, comme dans la folie clôturant le jardin où une coupole reflétant une lourdeur germanique couronne une construction aux lignes légères Louis XVI.

- Un lieu sobre car situé à la lisière d'une région pauvre, les Ardennes.

- Un charme féminin provenant de ce que la famille habitant les lieux, après les fastes moyenâgeux était tombée dans l'oubli et remonta l'échelle nobiliaire en reprenant les titres de riches héritières et se contentant de jouer les princes consorts pendant que la demeure grandissait du 16e au 18e sous l'influence de leurs épouses.

### **ASBL, c'est quoi ?**

Le problème du passage d'une génération à l'autre se heurte à diverses difficultés:

- les droits de succession sur un bien qui est une source de coûts au lieu de profits
- la dispersion progressive des terres avoisinantes et des meubles, et dans le cas de Freÿr, la taille de l'ensemble qui rend difficile la reprise par une seule personne.

Deux solutions se présentaient.

La première était qu'une société commerciale reprenne les biens.

Elle fut rejetée car si des actions aux porteurs peuvent passer de mains en mains et éviter les droits de succession, l'expérience montre que tôt ou tard les actionnaires non actifs et majoritaires veulent vendre ces actions, qui ne génèrent aucun dividende, à des groupes immobiliers.

La seconde était qu'une Association sans But Lucratif (ASBL) reprenne les biens.

Ce type d'associations créé au début du 20e pour résoudre le problème de propriétés des communautés religieuses s'est largement étendu aux domaines sociaux (hôpitaux, écoles, ..) et culturels (musées, ..).

Les impôts y sont plus faibles (en particulier celui sur le capital) et la distinction est nette entre le propriétaire (l'association) et les gestionnaires (les membres). Un



membre n'a jamais aucun droit sur les biens de l'association.

De plus, l'ASBL se gère à la majorité (des 2/3 des voix pour les sujets les plus sensibles) contre l'unanimité dans une indivision.

Dans le cas de l'ASBL Le Domaine de Freÿr, l'actuel propriétaire de Freÿr, 4/5 des membres sont de la famille et 1/5 doivent statutairement ne pas en provenir. Cette mesure permet de garder le caractère familial avec une garantie: les membres externes veillent à ce que les membres familiaux ne s'endorment ni ne dévient des objectifs de l'association.

### **Entretenir et ouvrir**

C'est en résumé les objectifs du Domaine de Freÿr avec la contrainte habituelle de contrôler les coûts et d'augmenter les recettes.

Les coûts se présentent à trois niveaux:

Les visiteurs doivent être accueillis et encadrés, pour autant qu'ils aient été informés de ce qu'on peut découvrir à Freÿr et que le tout soit entretenu décentement.

Comme les recettes sont inférieures aux dépenses, l'encadrement des visiteurs et la gestion de l'ASBL sont l'œuvre de bénévoles membres ou non. C'est le cas en particulier pour tous les guides (voir la rubrique compagnons sur [www.freyr.be/Twins/T\\_Companions.htm](http://www.freyr.be/Twins/T_Companions.htm)).

Les frais de marketing ont été limités à une publicité d'information aux amateurs d'histoire et d'art. On évite ainsi les coûts considérables d'une publicité de martelage pour attirer quelques-uns des 2/3 des Belges qui n'ont jamais visité un musée avec en plus les difficultés de gérer deux types de visiteurs aux attentes différentes.

Par contre, quand les opérations de marketing sont prises en charge par des tiers (comme la Région Wallonne durant les Journées du Patrimoine), nous jouons le jeu pour attirer les deux types de visiteurs tout en sachant que ces opérations ponctuelles ne constituent qu'un pansement sur une plaie et que le vrai remède serait de redonner à la Culture sa place dans l'enseignement pré universitaire.

Les jardins ont dû être fortement simplifiés, il y a 35 ans, pour réduire les coûts d'entretien. Ceux en amont n'existent plus et ceux en aval ont vu l'intérieur des charmilles rabaisé de moitié (réduisant de ce fait leur atmosphère intimiste) et les fleurs supprimées.

Leur entretien est assuré actuellement par des membres de l'association aidés des

chômeurs de longue durée dans le cadre d'un programme fédéral pour l'emploi, des étudiants en été et de deux autres ASBLs (handicapés légers et peines alternatives).

Les recettes, elles, proviennent en bonne partie des ouvertures dont elles ne sont pas le seul objectif.

Nos visiteurs viennent principalement du Bénélux (30 % des Pays-Bas et du Grand-Duché du Luxembourg, le reste venant de Belgique avec 60 % de néerlandophones et 40 % de francophones).

Notre objectif est d'attirer de France et d'Allemagne un public aussi nombreux que celui des Pays-Bas. En comparaison avec Amsterdam à 350 km de Freÿr et une population de 15 millions d'habitants aux Pays-Bas, la France et l'Allemagne offrent des populations plus fortes pour des distances comparables.

Un obstacle a été supprimé avec l'Euro, mais il en reste de plus complexes. Pour la France, aller en Belgique, c'est monter vers un pays sans soleil et de faible culture. Pour l'Allemagne, l'obstacle est principalement linguistique (les Belges francophones étant moins ouverts aux langues étrangères que les néerlandophones).

Un accord de coopération a été signé avec le Musée National d'Histoire Naturelle (Paris), qui reprend des parcelles incultes du jardin pour y présenter des parterres de fleurs du 17e. Ceci devrait donner lieu à des festivités transfrontalières lors de la sortie des orangers, dont les plus vieux



ont 350 ans et proviennent de la Cour de Lorraine (Lunéville) et à une fête du café, bu pour la première fois dans notre pays lors de la signature du traité de Freÿr en 1675.

### **Visiteurs**

L'accueil des visiteurs et en particulier un accueil familial est un autre point critique. Notre objectif est qu'un visiteur ne puisse pas savoir si son guide est membre de la famille ou pas.

L'autre point critique est le contenu de la visite. Là, on est passé d'explications qui nécessitaient des connaissances historico-culturelles à des visites où on se sert du sens de l'observation des visiteurs pour leur faire découvrir ce qu'il y a à voir, le tout complété après cela par des rappels historico-culturels.

La qualité des visites est telle que le bouche à oreille constitue notre principale méthode de diffusion.

L'attente et l'attitude des visiteurs a changé plusieurs fois en 50 ans.

Au lendemain de la guerre, les demeures historiques s'ouvrirent au public. Les visiteurs venaient en partie par curiosité pour voir comment on y vivait. Leur intérêt baissa quand ils découvrirent qu'on n'y vivait pas mieux qu'ailleurs.

Durant les années 60 et 70, l'Etat étant devenu la Providence, les visiteurs étaient surpris et même parfois choqués qu'un ensemble comme Freÿr ne fut pas une propriété publique. Au fur et à mesure qu'il devint clair que l'Etat avait négligé de maintenir des patrimoines critiques ou les avait restaurés et maintenus à des coûts fort élevés, l'attitude des visiteurs évolua vers plus d'approbation : « Tâchez de tenir le coup ».

En 1995, à la suite des inondations de la Meuse et du recirage des boiseries, 10 litres de cire s'enflammèrent et remplirent de suie la demeure, on ne put rapidement montrer que 3 des 10 pièces du rez-de-chaussée. Pour maintenir un contenu raisonnable, la visite fut augmentée d'anecdotes familiales. Ce qui permit de découvrir une nouvelle tendance qui s'est amplifiée depuis lors : les visiteurs ne viennent plus tellement pour des raisons historico-culturelles que pour la beauté du site et pour se découvrir des racines par procuration.

Racines que les familles et l'école ont de plus en plus de mal à faire passer. Les familles parce que les parents éreintés par leur travail ont peu de temps, que les enfants sont écartelés entre des parents divorcés et que les grands-parents sont mis à l'écart dans des mouroirs renommés séniorités. Les écoles parce que les ensei-



*MM. Dresco, Locher et Bonaert*

gnants ont vu leur rôle existentiel (formation du caractère, développement de l'effort et structuration de l'esprit) réduit par rapport à celui de transmission de savoir où ils ne sont plus seuls (télévision et Internet).

### Environs

Vous trouverez ici quelques suggestions d'autres lieux à visiter dans le coin. Si Vêves, à 10 km d'ici est féodal et Freÿr Renaissance, Modave à 50 km d'ici est typiquement du 17<sup>e</sup>. Il est l'œuvre d'un liégeois, qui après avoir eu une brillante carrière à la cour de Versailles finit ces jours dans son Pays de Liège, où il édifia le seul château belge inspiré du Grand Siècle.

Dans la région de Dinant (6 km de Freÿr), les éléments les plus spectaculaires sont les deux points de vue situés le long de la route Dinant-Beauraing sur la rive droite de la Meuse, le premier où se découvre le jardin du Château de Feÿr d'une hauteur de 100 mètres et le second un peu plus loin où on a une vue sur le mini Eiger local et sur une courbe inviolée de la Meuse.

A Hastière (la commune de Freÿr), on découvre une abbatale romano-gothique tandis qu'à Dinant, la collégiale avec ses voûtes ogivales champenoises et son bulbe westphalien est intéressante.

Au-dessus de Dinant (Foy-Notre-Dame), vous pouvez visiter la Sixtine locale, une église du début du 17<sup>ème</sup> dont le plafond est complètement peint avec des figures de saints.

Si j'avais le temps, j'aimerais découvrir qui font partie de la centaine des saints populaires en ces temps-là et qui en feraient partie aujourd'hui. J'aurais en tout cas parmi les candidats actuels quatre grands maîtres de la spiritualité du 20<sup>e</sup>: Urs von Balthasar, Adrienne



von Spyer, Maurice Zundel et le Cardinal Journet.

44

Voyez comme la Providence vous a comblé en faisant surgir de votre sein deux Alémaniques et deux Romands; une façon d'éviter toute jalousie !

Finalement, vous trouverez un résumé sur le Val de Meuse sous:  
[www.freyr.be/Views/VF\\_Meuse.htm](http://www.freyr.be/Views/VF_Meuse.htm)

*Axel Bonaert*





*Château de  
Vêves*

# Situation financière de l'Association

46

## Bilan au 31 décembre 2002

1.	Actif		
10.	Compte de chèques postaux .....	5'177.30	
11.	Caisse .....	910.25	
130.	CC BCV 273.12.85 .....	110'985.05	
131.	CC BCV 299.11.10 .....	-33'697.10	
132.	Compte placement BCV 920.93.92 .....	151'743.45	
134.	Compte épargne 914.04.62 .....	291.95	
135.	Compte épargne 914.04.60 .....	53'841.60	
190.	Matériel d'exploitation .....	1.00	
191.	Immeubles et terrains .....	1'400'000.00	
192.	Musée, tableaux, mobilier .....	412'000.00	
193.	Bibliothèque .....	600'000.00	
2.	Passif		
25.	Réserve animation .....	49'464.60	
26.	Réserve pour travaux .....	175'840.30	
27.	Réserve pour couverture intérieure .....	85'675.00	
	Capital .....	2'390'273.60	
<b>Totaux :</b>		<b>2'701'253.50</b>	<b>2'701'253.50</b>

## Compte de pertes et profits au 31 décembre 2002

3.	Le Comité	Charges	Revenus
350.	Frais du Comité .....	1'029.20	
351.	Salaire des secrétaires .....	62'646.50	
354.	Frais de bureau .....	5'351.90	
<b>* Total :</b>		<b>69'027.60</b>	
4.	Finances		
400.	Revenu du capital .....		3'912.03
450.	Frais de ccp .....	538.65	
451.	Intérêts et frais bancaires. ....	2'110.53	
<b>* Total :</b>		<b>2'649.18</b>	<b>3'912.03</b>

5.	Bâtiment	
500.	Revenus des locations .....	118'865.50
501.	Redevance des restaurateurs .....	86'496.10
503.	Location de l'appartement .....	10'800.00
504.	Redevances fleuristes et musiciens .....	1'925.95
505.	TVA .....	15'925.80
550.	Salaire du gardien .....	59'969.35
551.	Salaire des aides et remplaçants .....	7'055.00
552.	Assurances sociales .....	31'839.25
554.	Assurances incendie et RC .....	7'929.10
556.	Produits de nettoyage .....	1'283.55
557.	Electricité, bois, mazout .....	29'338.50
558.	Téléphones du château .....	2'625.50
559.	Matériel de jardin, fleurs .....	1'148.25
560.	Achat d'eau .....	2'891.75
561.	Fausses alarmes .....	0.00
562.	Blanchisserie .....	-122.00
563.	Amortissement de l'immeuble .....	0.00
564.	Amortissement du matériel d'exploitation .....	0.00
565.	Achat de matériel .....	6'116.45
570.	TVA: impôt préalable .....	14'465.85
571.	TVA: impôt payé .....	1'977.45

\* **Total : ..... 166'518.00 ..... 234'013.35**

6.	Travaux	
600	Subsides cantonaux .....	26'024.00
601	Subsides fédéraux .....	35'603.00
602.	Sponsors .....	73'000.00
650.	Restaurations historiques .....	112'010.65
651.	Travaux d'entretien et réparations .....	6'938.15
653.	Entretien système alarme .....	2'727.40
654.	Attribution aux réserves .....	22'616.35

\* **Total: ..... 144'292.55 ..... 134'627.00**

7.	Musée		
700.	Recettes visiteurs .....	6'953.00	
701.	Ventes de souvenirs .....	1'154.20	
704.	Mariages civils .....	5'900.00	
750.	Salaires des guides .....	9'356.80	
751.	Bibliothèque: entretien .....	6'000.00	
752.	Restauration tableaux, meubles .....	0.00	
754.	Achat de matériel .....	0.00	
755.	Publicité .....	7'035.30	
756.	Achat de souvenirs .....	180.00	
758.	Amortissement sur musée et bibliothèque .....	0.00	
<b>*</b>	<b>Total :</b> .....	<b>22'572.10</b>	<b>..... 14'007.20</b>

8.	L'Association		
800.	Cotisations des membres .....	25'850.00	
801.	Dons reçus .....	12'310.35	
802.	Tombola Assemblée générale .....	3'105.00	
803.	Recettes publicitaires (bulletin) .....	4'500.00	
805.	Animation: recettes .....	7'103.65	
806.	Participation imprimeur .....	2'000.00	
807.	Prélèvement réserves animation .....	4'914.25	
850.	Assemblée générale .....	3'739.65	
851.	Imprimés et bulletin 2001 et 2002 .....	17'646.75	
852.	Cotisations à d'autres associations .....	1'012.55	
860.	Animation .....	12'017.90	
<b>*</b>	<b>Total :</b> .....	<b>34'416.85</b>	<b>..... 59'783.25</b>

<b>Totaux</b> .....	<b>439'476.28</b>	<b>..... 446'342.83</b>
<b>Excédent de l'exercice</b> .....	<b>6'866.55</b>	

## Budget 2003

	Charges	Revenus
3. Le Comité		
350. Frais du Comité .....	1'000.00	
351. Traitement des secrétaires .....	63'000.00	
354. Frais de bureau .....	6'000.00	
<b>* Total : .....</b>	<b>70'000.00</b>	
4. Finances		
400. Revenu du capital, intérêts .....		2'000.00
450. Frais de ccp .....	500.00	
451. Intérêts et frais bancaires. ....	1'000.00	
<b>* Total : .....</b>	<b>1'500.00</b>	<b>2'000.00</b>
5. Bâtiment .....		
500. Revenus des locations .....		110'000.00
501. Redevances des restaurateurs .....		100'000.00
503. Location de l'appartement .....		10'800.00
504. Redevances fleuristes et musiciens .....		2'000.00
505. TVA .....		16'000.00
550. Salaire du gardien .....	60'000.00	
551. Salaire des aides .....	8'000.00	
552. Assurances sociales .....	25'000.00	
554. Assurances incendie et RC .....	8'000.00	
556. Produits de nettoyage .....	1'500.00	
557. Electricité, bois, mazout .....	30'000.00	
558. Téléphones du château .....	3'000.00	
559. Matériel jardin, fleurs, divers .....	1'200.00	
560. Achat d'eau / taxes épuration .....	3'000.00	
562. Blanchisserie .....	500.00	
565. Achat de matériel .....	7'000.00	
570. TVA: impôt préalable .....	10'000.00	
571. TVA: impôt payé .....	6'000.00	
<b>* Total : .....</b>	<b>163'200.00</b>	<b>238'800.00</b>

6.	Travaux	
600	Subsides cantonaux .....	15'000.00
601	Subsides fédéraux .....	15'000.00
603.	Reprise des réserves .....	70'000.00
650.	Restaurations historiques .....	100'000.00
651.	Travaux d'entretien et réparations .....	15'000.00
653.	Entretien système alarme .....	3'000.00

\* **Total: ..... 118'000.00 ..... 100'000.00**

7.	Musée	
700.	Recettes des visiteurs .....	8'000.00
701.	Ventes de souvenirs .....	1'000.00
704.	Mariages civils .....	6'000.00
750.	Salaire des guides .....	9000.00
751	Bibliothèque: entretien .....	6000.00
752.	Restaurations tableaux, meubles .....	0.00
754.	Achat de matériel .....	2'000.00
755.	Publicité .....	7'000.00
756.	Achat de souvenirs .....	500.00
758.	Amortissement musée et bibliothèque .....	0.00

\* **Total : ..... 24'500.00 ..... 15'000.00**

8.	L'Association	
800.	Cotisations des membres .....	25'000.00
801.	Dons des membres .....	1'500.00
802.	Tombola Assemblée Générale .....	2'000.00
803.	Recettes publicitaires (bulletin) .....	4'000.00
805.	Animation .....	10'000.00
806.	Participation imprimeur .....	1'000.00

51

850.	Assemblée générale .....	4'000.00	
851.	Imprimés et bulletin .....	8'000.00	
852.	Cotisations à d'autres associations .....	1'000.00	
860.	Animation .....	10'000.00	
<b>*</b>	<b>Total:</b> .....	<b>23'000.00</b>	<b>..... 43'500.00</b>
	<b>Totaux</b> .....	<b>400'200.00</b>	<b>..... 399'300.00</b>
	<b>Excédent des charges</b> .....		<b>900.00</b>

# Liste des membres au 31 décembre 2002

## Membres d'honneur

GAVILLET Philippe et Antoinette,  
Peney-le-Jorat  
GRABER Pierre et Renée, Lausanne  
JUNOD Raymond, Cugy  
LIVET Pierre, Vevey  
LOCHER Margrit, Oron-le-Châtel  
ROSSIER Elisa, Châtillens

## Membres à vie

ALT-CORBOZ Jeanne, Lausanne  
Association des Intérêts de Lausanne,  
Lausanne  
AUBERSON Laurent, St Cierges  
Automobile Club de Suisse, Berne  
Automobile Club de Suisse, sct. VD,  
Lausanne  
BADERTSCHER Jean et Rose-  
Marie, Oron-le-Châtel  
BADOUX Jean-Claude, Lausanne  
BALLY Pascal, Oron-le-Châtel  
BARRAUD Alain, Les Diablerets  
BARRELET Michèle, Servion  
BATT Laura, Muri BE  
BERGOMETTI Elisabeth, Maracon  
BERNARD Pierre, Moudon  
BEROUD Jean-François, Ecoteaux  
BESSON-MARTINET Sophie,  
Moudon  
BEZ Séverin, Lausanne  
BLOCH-DIENER Elsa, Berne  
BLONDEL Georges, Châtillens  
BORGEAUD Sylvain, Les Cullayes  
BOUDRY André et Marguerite,  
Oron-la-Ville  
BOUDRY François, Essertes  
BOUDRY Gilbert et Rose-Marie,  
Ecoteaux  
BOUDRY-KRIEG Monique,  
Essertes  
BOURQUIN Christian, Duillier  
BOURQUIN Nelly, Oron-le-Châtel  
BOURQUIN Pierre, Oron-le-Châtel  
BOURQUIN Vincent, Oron-le-  
Châtel  
BOVARD André, Oron-la-Ville  
BOVY Olivier et Anne-Lise,  
Carrouge VD

CALLET MOLIN Yves et Elisabeth,  
 Vevey  
 CAMPICHE Gaston, Pully  
 CAMPICHE Paul et M., Oron-la-Ville  
 CAMPONOVO Roger, Bienne  
 CHAPPUIS Simon, Carrouge VD  
 CHARRIERE Bernard et Anne-Marie, St  
 Martin  
 Comité central ACS, Berne  
 CORBOZ Frédéric et Marianne,  
 Oron-la-Ville  
 CORDA Cristiano, Les Tavernes  
 CURRAT Charly, Oron-la-Ville  
 CUSIN Philippe et Daisy, Miex (VS)  
 De BLAIREVILLE Pierre-André,  
 Châtillens  
 De MEYER Jérôme et Catherine,  
 Villars-sur-Ollon  
 De MULINEN Frédéric et Pascale,  
 St Légier  
 DELMONICO Jean et Christiane, Berne  
 DENERVAUD Charles, Lutry  
 DESGRAZ Antoinette, Puidoux  
 DESMEULES Ami et Raymonde,  
 Carrouge VD  
 DESSEMONTET Olivier, Lausanne  
 DRESCO Jean-Pierre, Lausanne  
 EMERY Maurice, Les Cullayes  
 ESPOSITO Massimo et Jacqueline,  
 Pully  
 ETTER Jean-Louis, Le Paquier (FR)  
 FALQUET TSCHANNEN Fabienne,  
 Vuibroye  
 FAVRE Christian et Juliette, Meyrin  
 (GE)  
 FAVRE Jean-Pierre, Ecublens (VD)  
 Fédération VD des Sapeurs Pompiers,  
 St Prex  
 FELBER Jean-Pierre, Lausanne  
 FERNEX Ellen, Villefranche/mer (F)  
 FREI Alfred, Clarens-Montreux  
 GABELLA Humbert, Eclépens  
 GAVILLET Berthe et Léa, Pully  
 GETAZ ROMANG SA, Vevey  
 GILLIERON Eric et Jocelyne, Oron-  
 la-Ville  
 GILLIERON Michel et Nicole,  
 GOLAY Louis, Morges  
 GONUS Philippe et Nadia,  
 Chesalles-sur-Oron  
 GOUMAZ Philippe, Sédeilles  
 GREMAUD Paul, Chapelle-sur-Oron  
 HENZER Willy, Vulliens  
 HERMINJARD Jean-Paul, Oron-la-  
 Ville  
 HERMINJARD Pierre Philippe,  
 Bussigny-sur-Lausanne  
 IMPRIMERIE VAUDOISE, Lau-  
 sanne  
 JANSA-CORBOZ Milos, Landover  
 Hills Maryland - USA  
 JEKER Werner, Châtillens  
 JOTTERAND Olivier , Bussigny-p-  
 Lausanne  
 KELLER Pierre, St-Saphorin-Lavaux  
 KIMMEIER Silvia, Lausanne  
 KLEIN Sylviane, Oron-la-Ville  
 KNUCHEL Marie-Lise, Carrouge  
 VD  
 KOLECEK Ivan, Lausanne  
 KRIEG Catherine, Lausanne  
 KRIEG Madeleine, Lausanne  
 KYBURZ Jean, Pully  
 LEHNER René-Pierre,  
 GRANDGUILLOT Anne, Montreux  
 LERESCHE Marinette,  
 Oron-la-Ville  
 LEVY Lucien, Lausanne

LOCHER André, Oron-le-Châtel  
 LOCHER Clairette, Savigny  
 LOCHER Georges et Christine, Oron-le-Châtel  
 LOGOZ Michel, St Sulpice  
 LUTHI Jean,  
 MAENDLY Madeleine, Châtillens  
 MAENDLY Serge, Châtillens  
 MAIBACH-MARTINET Aude, Oron-la-Ville  
 MARTIN-CORBAZ Michel et Monique, Savigny  
 MARTINET Christophe, Lausanne  
 MARTINET Françoise, Savigny  
 MARTINET Jacques, Savigny  
 MARTINET Nicolas, Oron-la-Ville  
 MARTINET Nicole-Andrée, Oron-la-Ville  
 MARTINET Samuel, Oron-la-Ville  
 MATTHEY Bernard et Monique, Vuibroye  
 MAYOR Samuel, Mies  
 MEUWLY Marcel, Pully  
 MICHON Francis, Epalinges  
 MONNEY Cécile, Romont  
 MORANDI Renato, Pully  
 MORGAN-EVANS Catherine, Pully  
 NAEF Ferdinand et Regula, Carouge (GE)  
 NARBEL-BLANCHOUD Marcel et Lucie, Prangins  
 OTERO César, Auboranges  
 PACHE-REGAMEY Henriette, Epalinges  
 PASCHE François et Janine, Prilly  
 PASCHE Georges, Pully  
 PASCHE Simone, Oron-la-Ville  
 PASTORE André, Yverdon-les-Bains  
 PELLET François, Pully  
 PERUSSET Alain, Oron-la-Ville  
 PFISTER Samuel, Oron-la-Ville  
 PIAGET Jean-Louis, Genève  
 PICHARD-MULLER Vreni, Oron-la-Ville  
 PLOMB Henri, Lausanne  
 POGET René, Fontainemelon  
 RAPIN Eric, Payerne  
 ROCH Jean-Claude, Lausanne  
 ROGENMOSER Josef, Chur  
 ROGIVUE Claude, Oron-le-Châtel  
 ROSSI-LOCCA Gianna-Ada, Savigny  
 ROUGE Henri et Carla, Romanel-sur-Lausanne  
 ROUGE Pascal, Lausanne  
 SAUER Alain, Chavannes-Renens  
 SAVARY Jean-Pierre, Ropraz  
 SAVARY Mariette, Ropraz  
 SCHOLER Kurt, Yverdon  
 SEREX Edgar, Oron-le-Châtel  
 Société d'art public, Coppet  
 SONNAY Olivier, Ecoteaux  
 STREIT Paul, Genève  
 STUDER Ulrich, Lausanne  
 TARDY Raymond, St Prex  
 THOMMEN Hans Franz, Semsales  
 VALLOTTON Paul, Lausanne  
 VIDOUDEZ Henri-M., Etoy  
 VIDOUDEZ Michel et Renée, Blonay  
 VIREDAZ René,  
 VIRNOT-CURRAT Sylviane, Morges  
 VOLLMY Bernard, Oron-la-Ville  
 WARIDEL Brigitte, Lausanne  
 WEBER Pierre, Genève  
 WENGER René, Bâle  
 WIEHR Jean-Jacques, Monthey  
 WILLE Jurg, Meilen

**Membres à cotisation annuelle**

ABT Jean et Emmanuelle, BOUSSENS  
 ADDOR Anne-Lise, Pully  
 AEBERHARD Grégory et Sylvie,  
 Corcelles-p/Payerne  
 AESCHLIMANN Jean-Luc et Marlène,  
 Apples  
 AGOSTINI René, Oron-le-Châtel  
 AGUET Pierre, Vevey  
 AMY Didier, Bottens  
 ARLETTAZ Myriam et BUERGY Jean-  
 Claude, Donneloye  
 ASSAL Patrick, EPALINGES  
 AUBERT Yvan et Lucia, Carrouge VD  
 BADAN René et May, Ecoteaux  
 BADERTSCHER Ernest et Janine, Orbe  
 BAENZIGER Raymond, Bernex  
 BARDE-PONCET Hubert, Le Mont-sur-  
 Lausanne  
 BAUD Philippe, Corcelles-le-Jorat  
 BAUER Rudolph, Spiez  
 BAUMANN Robert, Genève  
 BAUMGARTNER Max,  
 Herrenschwanden  
 BAYARD Martine, Lutry  
 BEDA Claude et Claire-Lise,  
 Auboranges  
 BEGUIN Georges, Lausanne  
 BENDER Marin, Fully  
 BERDOZ Eric, Savigny  
 BERGER Claude et Rachida, La Tour-  
 de-Peilz  
 BERLINI Giuseppe, Lausanne  
 BERTHOUD Jean-Paul et Françoise,  
 Préverenges  
 BESSIRE Jean-Paul, Grandvaux  
 BETTEX Fredy et Irène, Chesalles-sur-  
 Oron  
 BEZ Emanuel , Lausanne  
 BIELER Philippe et MAYOR  
 Simone, Maraçon  
 BINGGELI Robert, Oron-la-Ville  
 BLANC Yvette, Lutry  
 BLANCHOUD Bernard, Forel  
 (Lavaux)  
 BLANCHOUD David et Cécile,  
 Coppet  
 BLASER Viviane, Vufflens-la-Ville  
 BOLOMEY Pierre, Lausanne  
 BOLOMEY Yvonne, Lausanne  
 BOREL Pierre-Alex et Claire,  
 Savigny  
 BORLOZ André et Pierrette, Oron-la-  
 Ville  
 BORNAND Roger et Ruth, Crissier  
 BORY Madeleine, Carrouge VD  
 BOSCHETTI Patrick et Nathalie,  
 Châtillens  
 BOSSY Arnold et Lise, Oron-la-Ville  
 BOUDRY Juliette, Ecoteaux  
 BOUDRY Marguerite, Vevey  
 BOURGEOIS Jules et Anne,  
 Lausanne  
 BOURGEOIS Nelly, Lausanne  
 BOVARD Andrée, Oron-la-Ville  
 BOVET Isabelle, Avully (GE)  
 BRAISSANT Paul et Josiane, Lau-  
 sanne  
 BROSE Iris, Pully  
 BROUWER Paul et Ineke, Blonay  
 BUDRY Christian et Francisca,  
 Chesalles-sur-Oron  
 BUHLMANN Pierre, Lausanne  
 BULA Alexandre, Thierrens  
 BURDET Pierre et Marie-Rose,  
 Morges  
 BURGY Raymonde, Lausanne

BURRI Nicolas et Chantal, Oron-le-Châtel  
 BUTTY Claude et Marie-Jeanne, Ursy  
 CALVO CORNAZ Sylvie, Chavannes-de-Bogis  
 CAMPANA-PORTMANN A. et E., Palézieux-Village  
 CAMPICHE Olivier, Oron-la-Ville  
 CARDINAUX Roger et Ginette, Ecoteaux  
 CARDINAUX Sylviane, Les Tavernes  
 CAVIN Gilbert et Edith, Carrouge VD  
 CAVIN Olivier, Cugy  
 CHABLOZ Eugène et Florence, Oron-la-Ville  
 CHAMOT Jacques, Palézieux-Village  
 CHAPPUIS Anne, Meyrin  
 CHAPPUIS Philippe, Prilly  
 CHAPPUIS Victor et Herta, Peney-Le-Jorat  
 CHAPUIS Philippe et Catherine, Prilly  
 CHAPUISAT Jean-Pierre, Chavannes  
 CHASTELLAIN Jean Jacques, Ropraz  
 CHAULMONTET Ph. et A., Maracon  
 CHAUPLANNAZ Simone, Neuchâtel  
 CHAVAN Frédéric et Germaine, Lutry  
 CHENEVARD Bertrand, Le Mont-sur-Lausanne  
 CHEVALLEY Andrée, Puidoux  
 CHEVALLEY Simone, Oron-la-Ville  
 CHRISTINAT Michel et Lilian, Renens  
 CHOLLET Alain, Le Daley/Villette  
 CIOTTO-FLEURY Béatrice, Oron-la-Ville  
 CLERC Christel, Semsales  
 CLERC Georges, Pully  
 COCHAND Pierre-Henri et Suzy, Forel (Lavaux)  
 COMTE Anna, Genève  
 CONSTANT Silvan et Juana, Morrens  
 CORBOZ Louis et Hanna, Oron-le-Châtel  
 CORBOZ Paul, Lausanne  
 CORNUT Jacques et Huguette, Mollie-Margot  
 COTTIER Gabriel et Monique, Renens  
 CRETEGNY Pascal et Danièle, Matran  
 CRISINEL René, Correvon  
 CROTTAZ Jean-Claude, Tolochenaz  
 CUGNET Daniella, Bursins  
 CURRAT Marcel et Georgette, Oron-la-Ville  
 DAPPLES Roland et Isabelle, Ecoteaux  
 DE JONGH Anne Françoise, Peney-Le-Jorat  
 de MEURON Thérèse, Lausanne  
 De RAEMY Daniel, Yverdon-les-Bains  
 De SCHOULEPNIKOFF Chantal, Prangins  
 DECOMBAZ Jacques, St-Légier  
 DECOSTERD Jean-Philippe et Liliane, Ferlens  
 DEGEN Rolf et Christa, Dübendorf  
 DELACRETAZ Johnny et Supa, Palézieux  
 DELALOYE René, Lutry  
 DELESSERT André, Ferlens  
 DELESSERT Jules, Ferlens

- DELESSERT Marcel et Suzanne,  
 Essertes  
 DELMONICO F, Oron-la-Ville  
 DELMONICO Otto et Liliane,  
 Grandvaux  
 DELMONICO Renée, Oron-la-Ville  
 DELORME Michel et Myriam,  
 Morges  
 DEMIERRE Pierre, Oron-la-Ville  
 DEMIEVILLE Serge, Zürich  
 DES GRAVIERS Charles et Liliane,  
 Maules  
 DESMEULES Olivier et Margaret,  
 Oron-le-Châtel  
 DESTRAZ Cécile, Palézieux-Gare  
 DESTRAZ Raymond et Claudine,  
 Corcelles le Jorat  
 DEWARRAT Camille et Brigitte,  
 Montpreveyres  
 DIBLITZ Markus, Le Mont Pélerin  
 DISERENS François, Semsales  
 DONZE André, Préverenges  
 DORIER Pierre et Denise, Mézières  
 DORTHE Michel et Anne, Oron-le-  
 Châtel  
 DUBOIS Bertrand, Jongny  
 DUBOIS Jacques, Troinex  
 DUBUIS Claudine, Palézieux-Gare  
 DUCRET Pierre-Alain et Josette, Les  
 Thioleyres  
 DUFÉY Rémy et Marie-Rose, St-  
 Aubin  
 DUFÉY TLILI Hamadi et Lisiane,  
 Monthey  
 DUFLON Isabelle, Belmont  
 DUMONT Hervé et Jacqueline, Pully  
 DUPERTUIS Pierre-André, Vevey  
 DURUSSEL Georges et Hélène,  
 Mézières  
 DYENS Roselyne et Roger, Essertes  
 s/Oron  
 EICHENBERGER Pierre et Suzy,  
 Ecoteaux  
 EMONET Françoise, Chesalles-sur-  
 Oron  
 EPERON Jean, Prilly  
 EPERON Simone, Oron-le-Châtel  
 EPPLER Helga, Sullens  
 ESTOPPEY Henri, Bienne  
 ETTER Marcel, St-Légier-La  
 Chiésaz  
 FALQUET Jean-Pierre et Jeanne,  
 Oron-la-Ville  
 FARDEL Alfred, Lausanne  
 FASEL Roselyne, Fribourg  
 FATIO Marceline, Peney-le-Jorat  
 FAURE Michel, Ecoteaux  
 FAVEZ Jean-Pierre, Lausanne  
 FAVEZ Marcel, Carrouge VD  
 FAVRE Charles, Echallens  
 FAVRE Jules, Pont (Veveyse)  
 FAVRE Robert, Oron-le-Châtel  
 FELIX-PASCHE Janine, Gland  
 FERRINI Jean-Paul, Epalinges  
 FIAUX Eugène et Marguerite,  
 Ferlens  
 FINK Henry, Ecublens (VD)  
 FOLLONIER Jean-Pierre et Evelyne,  
 Chardonne  
 FORESTIER Pierre-André et  
 Sylviane, Mézières  
 FORNEROD Ernest , Corseaux  
 FREIBURGHHAUS Victor, Renens  
 FRIEDLY Agnès, Chernex  
 FRITSCHÉ Gérauld, Montreux  
 FROELICHER Rudolf et Jovita,  
 Corseaux  
 FURER Daniel, Bulle

GAENG Bruno, Montreux  
 GAIDE Olivier et Emmanuelle,  
 Lausanne  
 GASSMANN Andréas et Ursula,  
 Ittigen  
 GASSOUMA-MATTHEY Abdelaziz  
 et Anne-Françoise, Lausanne  
 GAUS Christian et Claudine, Servion  
 GAVILLET Alois et Antoinette,  
 Peney-le-Jorat  
 GAVILLET Jacqueline, Peney-Le-  
 Jorat  
 GAVILLET Pierre, Vers-chez-Perrin  
 GEORGE Elisabeth, Vuibroye  
 GEORGE Odette, Neuchâtel  
 GEORGE Robert et Ellen, Servion  
 GERBER Christian et Irène,  
 Grandvaux  
 GERBER Kurt, Payerne  
 GERBEX Jean et Janine, Lausanne  
 GEYER Karin, Lutry  
 GIGON Véronique, Lutry  
 GILGIEN Willy et Pascale,  
 Palézieux-Village  
 GILLIERON René, Genève  
 GINDROZ Jean-Pierre et Mariette,  
 Mézières  
 GIRARD Michel et Marylise, Forel  
 (Lavaux)  
 GIRARD Lionel, Bulle  
 GISCLON Christine, Epalinges  
 GLOOR Claudine, Lausanne  
 GOETZ Philippe , Palézieux-Gare  
 GOLAY-TROGER Roger et  
 Christiane, Les Monts-de-Pully  
 GONUS Pierre-André et Marie-  
 Laurette, Chesalles-sur-Oron  
 GRANDCHAMP Patrick, Lausanne  
 GRANDJEAN Marcel, Genève  
 GRIN Bernard , Lausanne  
 GUICHOU PAULETTE, Chesalles-sur-  
 Oron  
 GUIGNET François et Murielle,  
 Servion  
 GUMY Bertrand et Delphine,  
 Ecuwillens  
 HAEFLIGER Urs, Kuesnacht ZH  
 HAENSELER Walter et Marie-  
 Thérèse, Zürich  
 HAFFTER Christophe et Anne-Marie,  
 Carrouge VD  
 HARTMANN Sylvia, Maracon  
 HAUSER Christian et Anne-Lise,  
 Oron-le-Châtel  
 HEER-AUBERT Marianne, Ecublens  
 HERTACH-BECK Norbert et Emilie,  
 Bournens  
 HEUSCH François et Laurence,  
 Bussigny-sur-Oron  
 HIRSBRUNNER Jean-Pierre, Pully  
 HOFER Marc, Lausanne  
 HOFER Walter et Claire-Lise, Ropraz  
 HOFMANN Walter et Micheline,  
 Oron-la-Ville  
 HUBER Peter, Zollikofen  
 INDERMUHLE Jean-Paul, St-Légier  
 ISOZ Catherine, Bulle  
 IYNEDJIAN-KOLECEK Nicolas et  
 Valérie, Lausanne  
 JACCARD Monique, Corcelles le  
 Jorat  
 JAEGGI Marguerite, Oron-la-Ville  
 JAGGI Marcelle, Lausanne  
 JAN Gloria, Lutry  
 JARNE Sylvain et Pierrette, Chexbres  
 JAUNIN Pierre et Hedwige, Fey  
 JOLY Josiane, Lausanne  
 JORDAN André et Sylvie, Carrouge

JORDAN Jacques et Hajer , Carrouge VD  
 JOSEPH André et Josée, Lausanne  
 JOSSEVEL Jean-Jacques et Liliane, Puidoux  
 JURI-HUGUENIN René, Le Mont-sur-Lausanne  
 KAENEL Gilbert, Lausanne  
 KIRKER Hermine, La Tour de Peilz  
 KISSLING Jacques, Oron-la-Ville  
 KISSLING Pierre-André, Oron-la-Ville  
 KISSLING Pierre-Michel et Liliane, Oron-la-Ville  
 KISSLING Robert et Yvonne, Oron-la-Ville  
 KNECHT Richard et Monique, Belmont  
 KOEB Xavier, Maracon  
 KOHLER Alexandre et Yolande, Pully  
 KOHLER Marie-Antoinette, Oron-la-Ville  
 KOHLI Gérald et Yvette, Chesalles-sur-Oron  
 KOLECEK Helena, Lausanne  
 KOLLER Jean-Marc et Chantal, Oron-la-Ville  
 KRAYENBUHL Christopher et Yolande, Carrouge VD  
 KUNZ Jocelyne, Oron-la-Ville  
 KUONEN Fredy et Jeanne, Ecoteaux  
 LAGES-PETRONILLI J. et T., Servion  
 LARDROT André et Brigitte, Servion  
 LAURENT Max, Chernex  
 LAVANCHY Gérard, Oron-la-Ville  
 LE COULTRE Françoise, Lausanne  
 LEMAIRE Lionel et Nicole, St-Saphorin  
 LENDVAY-WIDMER Béatrice, Lausanne  
 LERESCHE Charles-Henri, Lausanne  
 LESEMANN Martine A., Genève  
 LEU Jean-Jacques, Chexbres  
 LEUBA Jean-François, Chexbres  
 LEUBA Patrice et Christine, Savigny  
 LEVI Bernard, Lutry  
 LIARD Marie-José, Lausanne  
 LIARD Paul-Henri, Lausanne  
 LINDER Dorette, Châtelaine  
 LOCHER Théo, Oron-le-Châtel  
 LOGOZ Michel, St-Sulpice  
 LONGCHAMP Jacques et Christine, Morges  
 LUGINBUEHL Georges, Lausanne  
 LUGRIN Arlette, Eclépens  
 LUTZ-DAHLMANN Eckart Conrad, Fribourg  
 MACK David, Mézières  
 MAILLARD Gaston-François, Lausanne  
 MAILLARD Raymond, Lausanne  
 MAIRE-ARNI J.-Cl. et J., Gland  
 Monseigneur MAMIE Pierre, Villars-sur-Glâne  
 MARGOT Maurice, Vevey  
 MARGOT Pierre-Daniel et Suzanne, Lausanne  
 MARMIER Philippe, Lausanne  
 MARQUIS Eliane et Roland, Lausanne  
 MARQUIS François et Anne-Françoise, Oron-le-Châtel  
 MARTIN Eric et Nicole, Oron-la-Ville  
 MARTIN Louis-Daniel et Myriam, Etoy  
 MARTIN Paul, La Tour de Peilz

MARTIN René et Myrielle,  
Froideville  
MARTINET Charlotte, Oron-la-Ville  
MARTINET René, Oron-la-Ville  
MARTINET Robert et E., Oron-la-  
Ville  
MASSET Aimée, Genève  
MASSON André, Vevey  
MASSON Elisabeth, Lausanne  
MASSON Frédéric, Morgins  
MASSONNET Marcel et Eliane, La  
Conversion  
MATERNINI Guido, Lausanne  
MATTHEY Jean-Claude et Rachel,  
Zürich  
MAURER Daniel et Jacqueline,  
Lausanne  
MAURER Jean-Pierre et Rachel, Les  
Cullayes  
MAYOR Dominique, Cugy  
MAYOR Irène, Oron-le-Châtel  
MEILLE Roland, Grand-Lancy  
MELLINA Frédéric, Pully  
MERINAT Odette, Lausanne  
METRAUX Paul et Hortense,  
Corsier-sur-Vevey  
METTRAUX Eloi et Denise, Servion  
MEYLAN Maurice et Gisèle, Lau-  
sanne  
MICHEL Christian, Corcelles p/  
Payerne  
MICHEL Jacques et Françoise, La  
Verrerie  
MILLIQUET André , Renens  
MODOUX Philippe et Michèle,  
Oron-la-Ville  
MOENNOZ Denis, Carrouge VD  
MOLLARD Bernard, Fribourg  
MOLLEYRES Janine, Ecoteaux  
MONNARD Joseph, Oron-la-Ville

MONNARD Serge et Helena,  
Palézieux-Village  
MOREL Olivier et Marion, Palézieux-  
Gare  
MOUQUIN Michel et Catherine,  
Morrens  
MURI Jean et Esther, Wettingen  
STOECKLI Nadia, ORON-LA-  
VILLE  
NARBEL Jean-Marc, Pully  
NAUER Jean-Marc, Palézieux-Gare  
NERI Ralph, Echichens  
NICOD Henri, Genève  
NICOD-COTTIER Antoinette, Lau-  
sanne  
NIKLAUS Roland et Annie, Oron-la-  
Ville  
NYDEGGER-SCHMID Werner et  
Marlise, Ins  
OGUEY Michel, Chesalles-sur-Oron  
PACHE Germaine Françoise, Grand  
Lancy  
PAGANI Romano et Clara, Semsales  
PAHUD Pierre-Alain, Henniez  
PAILLARD Jean-Pierre, Fribourg  
PALAZ Marie-Louise, Forel (Lavaux)  
PARIETTI Georgette, Ecoteaux  
PASCHE Frédéric et Jacqueline,  
Lausanne  
PASCHE Jean-Daniel et Lucienne,  
Maracon  
PASCHE Jean-Daniel et Nadine,  
Ollon  
PASCHE Jean-Marc, Lausanne  
PASCHE Jean-Pierre, Le Mont-sur-  
Lausanne  
PASCHE Pierre et Anne-Lise, Oron-  
la-Ville  
PASCHE Pierre Etienne, Epalinges  
PASCHE Xavier, Lausanne

PAVILLON Olivier, Ferlens  
PECOUD Marie-Rose, Le Crêt  
PELICHET Ursula-May, Aclens  
PELLI Mariette, Châtel-St-Denis  
PELLISSIER Esther, Châtillens  
PENESCU Vladimir et Oana, Pully  
PERRET Vincent, Le Mont-sur-  
Lausanne  
PERRIN Claire, Le Mont-Pélerin  
PERROCHON Georges, Lausanne  
PERROTTET Charles, Vulliens  
PERROUD Jacques,  
PETER Werner et Joya, Lucerne  
PETRIGNET B. et D., Oron-le-Châtel  
PETTER Gabrielle, Olon  
PETTER Josiane, Oron-le-Châtel  
PEYTREGNET Elise, Lausanne  
PIAGET Paul-Albert, Neuchâtel  
PICTET Robert, Lausanne  
PIGNAT Jean-Michel, La Tour-de-  
Peilz  
PIGUET André et Simone,  
Montpreveyres  
PILLOUD Alexandre, Châtel St Denis  
PIOT Jean-Claude, Bournens  
PORCHET Charles et Elisabeth,  
Maracon  
PORCHET Jacques et Claudine,  
Mézières  
POTT Guy, Renens  
POTT Roland et Delphine, Corseaux  
PROBST Claude, St-Sulpice  
RAMSEYER André et Trudi,  
Chesalles-sur-Oron  
REBEAUD Pierre-Alain et Christiane,  
Corcelles près Payerne  
REBETEZ Jean-Louis, Vevey  
RECORDON Pierre-Philippe,  
L'Auberson  
REICHENBACH Daniel , Gstaad  
RENAUD Maurice et Denise,  
Puidoux  
RICHARD Alain et Danielle, Oron-  
le-Châtel  
RICHARD Claude et Yannick, St-  
Légier  
RITTENER Albert et Eliane,  
Vucherens  
ROBIN-CLERC Nelly, Oron-la-Ville  
ROD Charlotte, Oron-la-Ville  
ROD Michel et Marianne, Prilly  
ROESSINGER Philippe, Lausanne  
ROGIVUE Anne-Lise, Rennaz  
ROGIVUE Yolande, Essertes  
ROHRBACH Thierry et Regula, Les  
Cullayes  
ROLAND Jacques et Monique,  
Brenles  
ROLLIER Erwin, Neuchâtel  
ROSSIER Gilles et Karine, Carrouge  
VD  
ROULIN Claude et Françoise, Oron-  
la-Ville  
ROY Claude, Le Mont-Pélerin  
ROY Hugues-Vincent, St-Légier  
ROY Lysianne, St-Prex  
RUBATTEL Paul, Lausanne  
RUBATTEL Samuel, Vuibroye  
RUCHAT Andrée, Oron-le-Châtel  
RUCHONNET Philippe et Eva,  
Clarens  
RUTTIMANN Jacques et Colette,  
Oron-la-Ville  
RUTTIMANN Marceline, Lausanne  
RYSER Roger, Collonges  
SANDOZ Marilyn, Lausanne  
SARTO Pietro, St Prex  
SAVARY Bernard et Rosemarie,  
Oron-le-Châtel

SAX Jean-Pierre et Renata, Oron-le-Châtel  
SCANDOLORA Rossana, Lugano  
SCHAFER Anne-Marie, Vevey  
SCHALLER Michel, Prilly  
SCHENKEL Paulette, Savigny  
SCHILLING Margrit, Pully  
SCHLUNEGGER Pierre, Forel (Lavaux)  
SCHMID Walter et Nicole, Bussigny-sur-Oron  
SCHMUTZ F. et A., Worb  
SCHOLER Raymond et Suzanne, Lausanne  
SCHREIBER Adam et Monique, Küsnacht (ZH)  
SCHWAAB Jean Jacques, Riex  
SCHWARZ Jean-François et Brigitte, Féchy  
SEBILLE Brigitte, Lausanne  
SENN Maurice et Barbara, Granges-Paccot  
SEREX Arlette, Lausanne  
SEREX Jean-Claude, Maracon  
SOLTERMANN Nelly, Münsingen  
SONNAY André et Isabelle, St Légier  
SONNAY Claudine, Oron-la-Ville  
SONNAY Gilbert et Huguette, Mézières  
SONNAY Michel et Odette, Ecoteaux  
SPAETH Christian, Nyon  
SPAETH Lucienne, Yverdon-les-Bains  
STAMPFLI Tony, Torgon  
STAUB Dominique, Paudex  
STAUFFER J.-D. et A.-M., Wettingen  
STAUFFER Jean-Pierre et Marianne, Les Thioleyres  
STOECKLI Cédric et Sandrine, 1610 Oron-la-Ville

STOECKLI Nadia, Oron-la-Ville  
STUBY Paul et Eliane, Ecoteaux  
TALBOT, Le Subdray  
TERRAPON J.-Marc et G., Chesalles-sur-Oron  
THEVENAZ Yvan, Eschiens FR  
THEVOZ Francis, Lausanne  
THIEBAUD Olivier, Chexbres  
TORTI Georges, Echarlens  
TREBOUX Marc et Liliane, Bevaix  
UFFER Sylvie, Lausanne  
URFER Pierre, Oron-la-Ville  
VAISSBAND Christophe et Marie, Chesalles-sur-Oron  
VALLOTTON Pierre et Sabine, Remaufens  
VAUCHER Bernard et Anne, Forel (Lavaux)  
VAUDROZ Georgette, Leysin  
VAUDROZ Géraldine, Oron-la-Ville  
VEILLON Jean-Claude et Nicole, Lausanne  
VERHAR-PILET V. et M.-N., Saint-Sulpice  
VIACCOZ Karin, Ecoteaux  
VIREDAZ Jean-Claude et Stella, Carrouge VD  
VIREDAZ Michel, Lausanne  
VOELLMY J.-Daniel et Claire-Lyne, Assens  
VOELLMY Madeleine, Oron-la-Ville  
VOLAND Philippe, Auboranges  
VOLET Alain, Corseaux  
VOLET Vincent, Lausanne  
Von der MUEHLL Béatrice, Cully  
VONLANTHEN Jörg et Sylvie, Avry-sur-Matran

WACKERNAGEL Marie-Christine,  
Bâle  
WALDBURGER Heinz et Doris,  
Maracon  
WARIDEL Marc-Henri et Antoinette,  
Chesalles-sur-Oron  
WARIDEL Philippe, Prilly  
WEHRLI Kurt et Denise, Maracon  
WENDT Frédéric, Granges (VSE)  
WENGER Patrice et Pierrette, La  
Tour-de-Peilz

#### **Membres collectifs (communes)**

Municipalité d'Ecoteaux  
Municipalité d'Essertes  
Municipalité d'Oron-La-Ville  
Municipalité d'Oron-Le-Châtel  
Municipalité de Bussigny sur Oron  
Municipalité de Carrouge VD  
Municipalité de Châtillens  
Municipalité de Chesalles sur Oron  
Municipalité de Corcelles Le Jorat  
Municipalité de Ferlens  
Municipalité de Maracon  
Municipalité de Mézières  
Municipalité de Montpreveyres  
Municipalité de Palézieux  
Municipalité de Peney-Le-Jorat  
Municipalité de Ropraz  
Municipalité de Servion  
Municipalité de Vuibroye  
Municipalité de Vulliens  
Municipalité des Cullayes  
Municipalité des Tavernes  
Municipalité des Thioleyres

#### **Membres collectifs**

Aéro-formation, Lausanne-Blécherette  
Amicale Btrr Art Camp 15 , Ferlens  
Aro, Oron-la-Ville  
Banque Raiffeisen de Palézieux,  
Palézieux-Village  
Bibliothèque cantonale et universi-  
taire, Lausanne  
Cercle démocratique de Lausanne  
Château de Coppet, Coppet  
Demierre et Deschenaux SA, Oron-la-  
Ville  
Doyen François, artisan cuisinier,  
Martigny  
Grisoni-Zaugg SA, Bulle  
Imprimerie Campiche, Oron-la-Ville  
Migros Vaud, Ecublens (VD)  
Montreux Palace, Montreux  
Nestlé SA, Vevey  
Provimi Kliba SA, Penthalaz  
Retraites populaires,  
Lausanne  
Romande Energie SA, Morges  
Société Vaudoise d'Aide Sociale et  
Culturelle, Lausanne  
Spectacle Etablissement scolaire,  
Oron-la-Ville  
Syndicat général de la fonction publi-  
que, Lausanne  
Ville de Genève Bibliothèque d'art et  
d'archéologie  
Ville de Vevey

# Statuts de l'Association pour la Conservation du Château d'Oron

## I. Raison sociale et but

64

- Article 1er      **Raison sociale**  
Sous la raison sociale «Association pour la Conservation du Château d'Oron» (ACCO), il existe une association au sens des articles 60 et suivants du Code civil.
- Article 2      **Siège**  
Le siège de l'association est à Oron-le-Châtel.
- Article 3      **But**  
L'association, propriétaire du Château d'Oron, a pour but la conservation et la restauration du château et des objets mobiliers d'intérêt historique ou culturel qu'il contient.  
Pour atteindre cet objectif, elle assure la promotion du château en veillant à son animation et à l'obtention des ressources nécessaires.
- Article 4      **Ressources**  
La réalisation de ce but est assurée par:  
a) les cotisations des membres  
b) les libéralités en espèces et en nature sollicitées ou spontanées  
c) les contributions et subsides d'autorités publiques  
d) les produits provenant des entrées, des visites ou des manifestations organisées au château.

## II. Membres

- Article 5      **Membres**  
L'association se compose:  
• de membres individuels  
• de membres en couple  
• de membres à vie  
• de membres collectifs  
• de communes membres  
• de membres d'honneur
- Article 6      **Adhésion**  
a) Peut devenir membre de l'association toute personne physique ou morale désireuse d'adhérer aux buts et aux statuts de l'association.  
b) La qualité de membre s'acquiert par une requête écrite adressée au comité de l'association.
- Article 7      **Cotisation**  
Les membres de l'association sont tenus de payer la cotisation annuelle fixée par l'assemblée générale. Le paiement d'une cotisation annuelle implique l'adhésion à l'association et à ses statuts.  
Les membres individuels et les couples ont également la faculté d'adhé-

rer en payant une cotisation unique, égale ou supérieure à vingt fois la cotisation annuelle. Ils deviennent ainsi membres à vie.

Les membres d'honneur sont dispensés de la cotisation annuelle.

Article 8

**Démission ou radiation**

La qualité de membre prend fin par la démission de l'association, la radiation, l'exclusion ou la mort. La démission doit être remise au Comité et les cotisations sont dues pour l'année en cours.

La radiation d'un membre intervient s'il ne paie pas sa cotisation après deux rappels. Le comité peut proposer à l'assemblée générale l'exclusion d'un membre si l'intérêt ou la respectabilité de l'association l'exige. Le comité est tenu d'entendre l'intéressé, la décision d'exclusion appartenant en dernier ressort à l'assemblée.

Article 9

**Droits et obligations des membres**

Les membres de l'association sont tenus de respecter les statuts, les décisions de l'assemblée générale et celles du Comité. Ils sont tenus de payer la cotisation annuelle.

Les membres disposent en outre des droits suivants:

- visiter gratuitement le château pendant les heures d'ouverture, sous la conduite du guide et sur présentation de la carte de membre
- voter à l'assemblée générale de l'association
- s'informer sur les affaires de l'association dans le cadre de l'assemblée générale.

### III. Organes de l'association

Article 10

**Organes**

Les organes de l'association sont:

- a) l'assemblée générale
- b) le comité
- c) les vérificateurs aux comptes.

Article 11

**Assemblée générale (A.G.)**

L'assemblée générale des membres est le pouvoir suprême de l'association. Elle est convoquée par le Comité au moins une fois par an, dans les six mois suivant la clôture de chaque exercice annuel.

Elle peut être en outre convoquée par le Comité si celui-ci l'estime nécessaire ou si 40 membres au moins en font la demande.

Article 12

**Convocation de l'assemblée générale**

La convocation à l'assemblée générale ordinaire ou extraordinaire est adressée à chaque membre à l'adresse indiquée par lui au Comité, au moins 15 jours avant la date fixée pour l'assemblée. Elle est accompagnée d'un ordre du jour.

- Article 13 **Affaires traitées par l'assemblée générale**  
 L'assemblée générale a notamment les attributions suivantes:  
 a) la nomination pour deux ans du président, des membres du Comité et des vérificateurs aux comptes  
 b) la fixation des cotisations annuelles  
 c) l'approbation des comptes et de la gestion  
 d) les décisions d'une portée générale concernant le but, l'administration et les projets de l'association  
 e) les modifications statutaires  
 f) la dissolution  
 g) l'exclusion de membres pour justes motifs  
 h) la nomination de membres d'honneur.  
 Elle délibère valablement sur tous les objets à l'ordre du jour, quel que soit le nombre des membres présents.  
 Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents. En cas d'égalité, la voix du président est prépondérante.
- Article 14 **Propositions des membres**  
 Les membres qui désirent voir un objet ou un point particulier porté à l'ordre du jour de l'assemblée générale doivent s'adresser par écrit au Comité, au moins dix jours avant l'assemblée générale.
- Article 15 **Le Comité**  
 L'association est administrée par un Comité de 7 à 9 membres, désignés pour deux ans par l'assemblée générale. Seules des personnes physiques peuvent appartenir au Comité.  
 Le Comité a notamment pour compétence de gérer les affaires de l'association et de représenter celle-ci. Il se prononce en outre sur l'admission des membres.  
 Le Comité peut déléguer l'exécution de certaines tâches courantes au bureau ou à des tiers.
- Article 16 **Bénévolat**  
 Le Comité remplit sa tâche à titre bénévole, ses membres ne sont indemnisés que pour leurs frais, à l'exception du poste de secrétaire.
- Article 17 **Le bureau**  
 Un bureau, composé du président, du vice-président, du trésorier et du secrétaire (deux fonctions pouvant être assumées par une même personne), traite les affaires courantes. Le président, le vice-président, le trésorier et le secrétaire ont collectivement la signature sociale à deux et peuvent représenter et engager la société.
- Article 18 **Vérificateurs aux comptes**  
 Les vérificateurs aux comptes sont élus, pour une période de deux ans,

par l'assemblée générale parmi les membres. Ils sont au nombre de deux et sont assistés par deux suppléants.

#### IV. Dissolution

Article 19

##### **Dissolution**

La décision de dissolution est prise en assemblée générale, à la majorité des deux tiers des membres présents. En cas de liquidation, le solde actif du compte de liquidation sera affecté à des buts d'intérêt public, en prenant en considération l'aide reçue par l'Etat de Vaud et la Confédération Suisse et les servitudes créées en leur faveur.

#### V. Divers

Article 20

L'association n'est tenue envers les tiers qu'à concurrence des biens qu'elle possède. Les membres n'assument aucun engagement personnel.

Article 21

##### **Entrée en vigueur des statuts**

Les présents statuts, adoptés en assemblée générale du 28 avril 1996, entrent en vigueur immédiatement et remplacent ceux du 21 avril 1985.

# Assemblée générale

## Vendredi 2 mai 2003 – 18h30

Nous comptons sur votre présence à l'Assemblée générale qui aura lieu au château le vendredi 2 mai 2003, à 19h15 heures dans la salle des Oron. 68

Avant l'Assemblée, l'apéritif vous sera offert par l'Association dès 18h30.

Le repas débutera à 20h15, servi par l'un de nos traiteurs, Monsieur Philippe Guignard d'Orbe

### Ordre du jour de l'Assemblée générale

1. Procès-verbal
2. Rapport du président
3. Rapport du Comité
4. Rapport du trésorier
5. Rapport de la commission de vérification des comptes
6. Adoption des comptes 2002
7. Budget 2003
8. Election des membres du Comité
9. Election du Président
10. Election des vérificateurs des comptes
11. Propositions individuelles et divers.

**Menu**  
**spécialement préparé par notre traiteur**  
**M. Guignard (Orbe)**

*Dos de sandre aux chanterelles*  
*pommes persillées*

\*\*\*

*Carré d'agneau aux herbes du maquis*  
*avec sa polenta et son croquant de coppa*  
*Jardinière de légumes*

\*\*\*

*Feuillantine au chocolat*  
*Velouté de pistache et glace au miel*

\*\*\*

*Café et Guignardise*

Fr. 65.- (service compris) par membre de l'Association et par personne accompagnante non membre.

**Attention: l'inscription au repas se fait en payant le montant dû jusqu'au 14 avril 2003, à l'aide du bulletin de versement joint à ce bulletin. Les secrétaires de l'ACCO répondront volontiers à toute question sur cette manière de faire (tél. 021 907 90 51).**

Il est important d'observer le délai mentionné pour nous permettre de vous envoyer à temps des coupons de repas.

Les inscriptions seront prises en compte au fur et à mesure de leur arrivée, dans la limite des places disponibles.

## Paiement de la cotisation annuelle

Comme d'habitude, vous recevez simultanément deux bulletins roses. Un pour le paiement de votre participation au repas de l'Assemblée générale, un autre pour le paiement de votre cotisation annuelle à l'Association.

70

### **Afin de faciliter la tâche de notre trésorier, ne confondez pas les deux!**

Aidez-nous à économiser: l'office des chèques postaux facture Fr.1.20 pour chaque versement jusqu'à Fr. 50.- effectué directement au guichet de la poste. Par contre ce même versement est gratuit, s'il est fait par virement postal ou par ordre de paiement bancaire. Dans le but d'éviter des frais à notre Association, essayez de faire des virements. Merci.

Rappel des montants à payer:

O Membre individuel, cotisation annuelle .....	Fr. 30.-
O Couple, cotisation annuelle .....	Fr. 50.-
O Membre collectif, cotisation annuelle minimum .....	Fr. 300.-
O Membre à vie, cotisation unique .....	Fr. 600.-
O Membre à vie, couple, cotisation unique .....	Fr. 1000.-

# Tarif de location des salles

71

## **Location des salles pour un repas, un apéritif ou séminaire**

Salle de Justice	Fr. 1'900.-
Salle des Gardes	Fr. 1'200.-
Salle des Oron	Fr. 900.-
Salle des Voûtes	Fr. 800.-
Toutes les salles	Fr. 4'000.-

En cas de location d'une salle pour un repas, les cours intérieure ou extérieure sont mises gratuitement à disposition pour l'apéritif.

En outre, les dimanche, lundi, mardi et mercredi, un tarif préférentiel de 10.-/personne (minimum 300.-) est proposé pour des séminaires/apéritifs, sans repas. Le secrétariat renseignera volontiers les intéressés.

## **Location des cours pour un apéritif**

La cour intérieure ou la cour extérieure 900.-

## **Divers**

Le chauffage, l'illumination extérieure du château, le feu de cheminée, l'éclairage aux chandelles pendant le repas, la mise en place et la fourniture des tables et chaises, le nettoyage des locaux, l'utilisation de la sonorisation du château, le rétroprojecteur et l'écran sont compris dans le prix de location.

## **Réservation**

Une réservation provisoire doit être confirmée après 15 jours. Lors de la confirmation, un acompte de la moitié du prix de la location est dû à l'Association. Au cas où la manifestation n'a pas lieu, l'acompte versé reste à l'Association.

**Visite guidée du château** (appartements du XVIII<sup>e</sup> siècle, bibliothèque de 15'000 volumes, cuisine du Moyen-Age, etc) 3.- par personne lors d'un banquet.

## **Mariages civils au château**

Dans la salle des mariages (salle des Oron), un apéritif simple (boissons uniquement) peut être prévu par les mariés.

L'association offre à un tarif préférentiel (500.- au lieu de 800.-) l'utilisation de la salle des Voûtes pour y organiser cet apéritif.

Cependant, si le nombre de participants est supérieur à 50, les mariés feront appel à l'un de nos traiteurs. L'utilisation des autres locaux est soumise aux tarifs de location ci-dessus.

## Bibliographie:

Héli LIARD.- Le château et la Seigneurie d'Oron.-  
Photographies de Jean-Claude Decorges.- Neuchâtel : Editions du Griffon, 1979.-  
32 pages (*Collection Trésors de mon pays, No 179*). Fr. 15.-

ASSOCIATION POUR LA CONSERVATION DU CHATEAU D'ORON :  
1934-1984.- Oron : Imprimerie Campiche, 1984.- 63 pages illustrées Fr. 15.-

## Vidéo:

"Le château d'Oron: reconstitution historique". Noir et blanc, muet de 1943.  
Fr. 35.-

Ces ouvrages sont en vente au Château.

## Crédit photographique et illustrations:

Toutes les photographies sont de M. André Locher, sauf celle de la page 42 qui est de Mme Simone Eperon.

## Rédaction:

Comité de rédaction: Jean-Pierre Dresco, André Locher et Séverin Bez  
Relecture: Marianne Corboz, Sylviane Klein, Simone Eperon et André Locher  
Concept et conseils graphiques: Werner Jeker  
Mise en page, composition: Séverin Bez  
Impression: Imprimerie Campiche, Oron-la-Ville